
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-quatrième séance – Mardi 15 février 2011, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, vice-président, *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *MM. Jacques Baud*, *Christophe Buemi*, *Sylvain Clavel*, *Christian Lopez Quirland*, *M^{me} Maria Pérez* et *M. Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Patrice Mugny* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 février 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 février et mercredi 16 février 2011, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: subvention pour les 20 ans de l'Usine

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à allouer une subvention extraordinaire de 200 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Association L'Usine (PR-859)¹.

Suite de la préconsultation

M. Pascal Holenweg (S). Vu l'affluence considérable à cette séance du Conseil municipal – j'ironise, la plupart de mes collègues n'étant pas encore revenus de la pause dînatoire – je garde en réserve pour une intervention ultérieure un certain nombre d'éléments que je souhaitais aborder. Je remarque néanmoins que de nombreuses personnes ont demandé la parole, ce qui confirme l'intuition du conseiller administratif Mugny, tout à l'heure: le débat durera au moins une heure...

Il est question ici d'une subvention extraordinaire de 200 000 francs, que nous envisageons de porter à 222 000 francs – voire à 222 222 francs – selon la tournure que prendra la discussion. Cela dépend de l'éventualité d'un troisième débat qui pourrait être demandé par les opposants à cette subvention.

Je rappelle que, si nous menons ce débat aujourd'hui, c'est parce que nous n'avons pas été capables, il y a deux ans, de concrétiser l'octroi d'une subvention extraordinaire pour les 20 ans de l'Usine. Il s'agit donc maintenant de fêter ses 22 ans, mais nous sommes prêts à revenir à la charge pour ses 33 ans et ses 44 ans

¹ Proposition, 5204.

– et cela, jusqu'à ses 666 ans, puisqu'il semble que l'Usine soit l'équivalent de la bête de l'Apocalypse, aux yeux d'une partie du Conseil municipal...

Le groupe socialiste votera la demande de subvention extraordinaire de 200 000 francs contenue dans la proposition PR-859. Je reviendrai plus tard sur l'amendement que j'ai déposé tout à l'heure avec M^{me} Figurek, afin de porter ce montant à 222 000 francs.

M. Gary Bennaim (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – je m'adresse à ceux qui ont fait l'effort de revenir dans cette salle après la collation... – je pense que la petite pause que nous avons faite pour dîner était salubre; en effet, elle aura peut-être permis de calmer un peu les esprits.

Le sujet de la proposition PR-859 n'est pas l'anniversaire de l'Usine, ni son fonctionnement ou son rôle à Genève, notamment en matière d'organisation de concerts. Il s'agit en fait de savoir si l'autogestion d'un organisme implique forcément des pertes financières, ou si elle permet un équilibre correct des comptes. Dans le cas de l'Usine, cet équilibre dépend entièrement de subventions publiques, ses responsables nous ayant expliqué, à l'époque, qu'ils refusaient de faire appel à des privés et préféraient se tourner vers les pouvoirs publics.

Dans ce cadre, les questions qui se posent sont les suivantes. L'anniversaire de l'Usine doit-il à tout prix être un événement «mégalo»? Est-il nécessaire de construire une tour sur le toit du bâtiment? Faut-il vraiment que cela coûte aussi cher? Est-il indiqué que ces festivités ajoutent encore aux nuisances sonores qui gênent déjà les riverains? Pourquoi céder au délire de la subvention extraordinaire sous prétexte que c'est les 20 ans de l'Usine, au lieu de lui dire de s'en tenir à sa subvention annuelle de 1 million de francs? Enfin, est-il normal que les chiffres figurant dans la proposition PR-859 ne correspondent à aucune recette?

Nous répondons par la négative à plusieurs de ces questions, raison pour laquelle nous considérons que cette demande de subvention extraordinaire n'est pas correcte. Je le répète, ce n'est ni une question de lieu pour la jeunesse ni de soutien à une certaine culture musicale, mais une affaire de nuisances sonores et de responsabilité municipale. Voilà pourquoi nous pensons que cette demande de subvention extraordinaire n'est pas plus justifiée aujourd'hui qu'il y a deux ans ou qu'elle ne le sera dans cinq ans.

M^{me} Danièle Magnin (HP). Chers collègues, comme vient de le dire M. Bennaim, le point central de la problématique n'est pas de savoir s'il faut fêter le vingtième ou le vingt-deuxième anniversaire de l'Usine, mais c'est le financement de cet événement.

L'Usine se dit autogérée. Je signale que, en tant qu'avocate indépendante, je suis également autogérée, tout comme certains de nos collègues dans cette enceinte qui ont une activité indépendante – je pense notamment au joli magasin de M^{me} Klopmann, qui est lui aussi autogéré, quoi qu'elle en pense. Choisir l'autogestion signifie que l'on veut commander chez soi; par conséquent, qui commande paie! En général, on dit plutôt le contraire, mais c'est bien comme cela qu'il faut voir ce mode de gestion.

Or, l'Usine est le plus important débit de bière du canton; il y a donc quelqu'un qui fait du profit en vendant cette bière. Nous estimons que ce quelqu'un pourrait jouer le rôle de sponsor et verser le montant supplémentaire demandé en plus du budget annuel de 1 million de francs. Mais ces gens-là, à l'Usine, considèrent que l'argent privé n'est pas assez bon pour eux – on pourrait presque croire qu'ils le considèrent comme de l'argent sale! Nous ne sommes pas du tout d'accord avec cette conception!

Nous pensons que, s'ils veulent faire une fête qui engendrera des coûts supplémentaires, ils doivent trouver eux-mêmes une bonne partie du financement. Or, que constatons-nous sur le budget qu'ils nous ont présenté? La Loterie romande, laquelle devrait pourtant soutenir des activités de bienfaisance, verse une bonne partie de la somme demandée, tandis que l'autre partie est demandée à la Ville. Cela suffit! On ne peut pas se contenter de vouloir vider les poches des contribuables et les caisses de la Ville!

Je suis absolument horrifiée d'entendre à quel point l'extrême gauche se moque du monde – je le dis en ces termes pour rester polie – quand elle réclame 22 222 francs de plus, et cela pour le seul et unique plaisir d'affirmer sa majorité et de bien nous montrer qu'elle continuera à se moquer des citoyens aussi longtemps qu'il lui plaira – en tout cas, jusqu'aux prochaines élections. Mesdames et Messieurs, il est choquant et scandaleux d'augmenter un budget déjà immérité juste pour s'amuser! Par conséquent, il est évident que je refuserai la demande de subvention extraordinaire de la proposition PR-859.

M. Guy Dossan (R). Nous avons entendu, ce soir, que ce Conseil municipal avait voté la subvention extraordinaire pour les 20 ans de l'Usine, il y a deux ans; je précise qu'il s'agissait d'une partie seulement de notre plénum! La droite, elle, est restée fidèle à ses idées et a toujours combattu ce projet. Or, la démocratie veut que nous puissions en discuter comme il se doit, au moment où il nous est soumis à nouveau.

Comme l'a très bien dit M. Holenweg, l'Alternative n'a pas été capable de concrétiser cette demande de subvention pour les 20 ans de l'Usine. Ce qui

dérange l'Entente – et qui la dérangeait déjà il y a deux ans, lorsque nous débats de la proposition PR-697 – ce n'est pas tant le projet lui-même que son financement. On aime ou on n'aime pas l'Usine, d'un point de vue architectural ou culturel, et c'est tout à fait subjectif.

En revanche, nous nous sommes toujours élevés contre les velléités de la gauche en ce qui concerne l'aspect financier de la question. Normalement, au Conseil municipal, lorsqu'une association subventionnée ou un organisme quelconque veut organiser un événement, tous les groupes demandent que cela se fasse sur la base d'un partenariat entre les milieux privés et publics. Il en va de même des projets du Conseil administratif, d'ailleurs. Mais, comme par hasard, lorsqu'il s'agit de l'Usine, il n'y a plus besoin de chercher une aide financière auprès des privés, on la demande aux pouvoirs publics et ils la donnent!

Voilà ce qui gêne la droite, et l'Entente en particulier. Il n'est pas possible d'admettre ce genre de situation! On ne peut pas exiger le respect d'une procédure donnée et, quand cela nous arrange, ouvrir les cordons de la bourse en faveur de certains.

De plus, il me semble que l'autogestion implique de faire tourner son affaire soi-même! Mais l'Usine, elle, est autogérée... avec l'argent du contribuable! C'est assez curieux, et je m'en étonne. Ce qui me surprend encore plus, c'est qu'un organisme déjà confortablement subventionné, au lieu de se dire que la somme qui lui est octroyée pourrait suffire à organiser un événement, s'adresse au Conseil municipal pour lui demander davantage! Evidemment, les responsables de l'Usine savent que la majorité de ce plénum leur mange dans la main et qu'ils obtiendront facilement ce qu'ils veulent!

Cependant, ce soir, nous voyons même qu'ils obtiennent ce qu'ils n'ont pas demandé! Sur ce point, on ne peut pas en vouloir à l'Usine, puisqu'elle n'a nullement requis les 22 000 francs ou les 22 222 francs que M. Holenweg veut ajouter à la subvention extraordinaire. Voilà donc que la majorité Alternative du Conseil municipal, dans sa grande bonté ou, plutôt, dans sa grande bêtise – j'ose le dire! – se permet d'augmenter tout à coup la somme demandée par un amendement-surprise, juste pour ennuyer la droite – et je suis poli! Mesdames et Messieurs, ce n'est pas de la politique, c'est du cirque! Si vous vous croyez chez Barnum, tant mieux pour vous, mais on ne peut pas en vouloir à l'Usine pour cette mascarade.

L'Usine veut les 200 000 francs demandés dans la proposition PR-859, et la gauche votera cette subvention extraordinaire. Nous ne sommes pas d'accord sur ce mode de financement, mais ce n'est pas le plus grave. Ce qui nous effraie et nous fait craindre le pire pour Genève, c'est quand l'Alternative dépose un amendement que je qualifierais de débile juste pour ennuyer l'Entente. (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais compléter l'intervention de mon collègue Guy Dossan. J'espère que M^{me} Figurek m'écoute, car je voulais lui dire que, si elle entend indexer cette subvention destinée à l'Usine en fonction de l'indice genevois des prix à la consommation, comme elle l'annonçait tout à l'heure en première partie de ce débat, elle fait fausse route: en effet, il lui faudra alors diminuer la subvention! J'ai les chiffres avec moi, je peux les lui montrer: l'indexation est inférieure à 0 sur cette période, puisqu'elle est de -0,5%. Vous le savez certainement, Madame Figurek, puisque votre employeur n'indexe plus votre salaire depuis deux ans!

Par conséquent, votre intention est complètement stupide et vexatoire, et elle est irrespectueuse pour les contribuables qui, eux, n'ont pas vu leur salaire indexé – ce qui est tout à fait normal. Nous refuserons donc cet amendement, de même que la proposition PR-859 évidemment.

M. Pascal Holenweg (S). J'interviens pour la deuxième et dernière fois – je l'espère, sous réserve d'un troisième débat. Tout à l'heure, j'ai rappelé que l'Usine, il y a deux ans, réclamait 200 000 francs pour fêter son vingtième anniversaire. J'ai rappelé aussi que ce n'était pas sa faute si, finalement, elle n'avait pas obtenu cet argent. Il est donc légitime d'indexer aujourd'hui cette subvention non pas sur l'augmentation du coût de la vie, mais sur le temps qui passe. C'est tout de même un peu plus poétique que les calculs de comptable de M. Fiumelli! Voilà pourquoi nous demandons d'élever le montant de la subvention à 222 000 francs.

Cela dit, quand nous avons proposé de porter cette augmentation à 222 222 francs, c'était aussi pour des raisons éminemment théologiques: puisque l'Usine est la bête de l'Apocalypse, aux yeux de certains membres de ce Conseil municipal, il était logique de diviser le nombre de la bête par trois... 666 divisé par 3 donne 222, que nous ajoutons aux 222 000 francs de la subvention pour obtenir 222 222 francs. Il y avait donc un sens profondément métaphysique et théologique à notre suggestion!

Avant d'en venir à l'éventualité de la concrétiser sous la forme d'un amendement, un bref rappel. Il a été dit, tout à l'heure, que l'Usine était le principal débit de bière de la République; ce statut a fait l'objet d'une concurrence féroce entre cette institution culturelle et un débit de boissons verniolan – je veux parler de cet «abreuvoir» pour lequel une bonne partie de la droite s'est mobilisée, il y a quelques mois... On n'a pas entendu, alors, les hauts cris qu'elle pousse aujourd'hui à propos de l'Usine! L'abreuvoir verniolan ayant perdu la partie, c'est l'Usine qui l'a remportée. Tant pis pour l'abreuvoir, tant mieux pour l'Usine!

Mais les raisons de fêter les 20 ans de cette dernière sont tout autres. Premiè-

rement, je rappelle le soutien de la Ville à ce lieu qui n'est pas seulement culturel, mais qui joue aussi un rôle social pour une certaine catégorie de la population – laquelle se retrouverait autrement à d'autres endroits où la droite ne voudrait certainement pas la voir!

La deuxième raison que je voudrais évoquer est contenue dans la première. Par le soutien qu'elle apporte à l'Usine depuis vingt ans, la Ville manifeste sa volonté de maintenir le pluralisme des pratiques, des expressions et des lieux culturels. Soutenir les 20 ans de l'Usine, c'est donc assumer nos propres choix. Rien que pour cela, les 200 000 francs de la subvention initiale et les 22 000 francs supplémentaires de notre amendement se justifient.

Quant à savoir si nous maintiendrons cet amendement ou pas, c'est une autre question qui dépend de la suite de la discussion de ce soir. En ce qui concerne l'éventualité d'un troisième débat, je rappelle le sens de ce que l'on pourrait appeler la «jurisprudence Mühleberg», qui tient en deux points assez simples – même le Mouvement citoyens genevois (MCG), lorsqu'il siègera dans cette enceinte, pourra les comprendre! Premier point: quand on nous cherche, on nous trouve! Deuxième point: quand on chipote pour 200 000 francs, on risque de se retrouver avec 222 000 francs!

La Ville de Genève entend non pas claquer, mais dépenser utilement et intelligemment 12 millions de francs pour commémorer la naissance de Rousseau. Or, la droite municipale paraît vouloir célébrer également les deux cents ans de la mort du marquis de Sade en se distribuant à elle-même des fouets et des marteaux pour se taper sur les doigts! En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à proposer un arrêté urgent en vue de débloquent des crédits pour que la Ville de Genève célèbre utilement les deux cents ans de la mort du marquis de Sade! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ce débat est vraiment affligeant! Voilà que, non content de comparer une fois de plus l'anniversaire de l'Usine à celui de Rousseau, on introduit encore le marquis de Sade dans cette affaire...

M. Pascal Holenweg (S). «Introduit», c'est un terme adéquat pour Sade! (*Rires.*)

M. Jean-Charles Lathion. Et cela, sous les rires et les applaudissements de la gauche! Ce que je trouve le plus lamentable, c'est cette menace de troisième débat agitée par M. Holenweg. Nous savons bien qu'il a toujours la prétention de faire de grandes démonstrations pseudo-intellectuelles... Et voilà maintenant

qu'il reprend le schéma du débat sur la subvention au Comité Mühleberg-illimité, qui faisait l'objet de la proposition PR-827. En troisième débat sur cet objet, le Conseil municipal avait doublé le montant demandé de 60 000 francs en le portant à 120 000 francs. Voilà un bon présage de la suite du débat sur la proposition PR-859, si la gauche n'a pas l'intelligence de retirer son amendement!

Dans les deux cas, elle veut tout simplement montrer aux partis du centre et de droite de quoi elle est capable, tant qu'elle est majoritaire. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, cette attitude est complètement stérile! Pour ma part, je m'étonnerai toujours de voir des partis responsables, comme les Verts et les socialistes, abonder dans ce sens. Si vous votez une subvention de 222 222 francs pour l'Usine, au lieu des 200 000 francs demandés par le Conseil administratif, vous adopterez la même logique irresponsable que dans le débat sur Mühleberg! Vous bafouerez les citoyens en jouant avec leur argent comme au Monopoly!

Mais l'exercice auquel nous nous livrons ce soir n'a rien à voir avec le jeu du Monopoly! C'est quelque chose de sérieux! Une fois pour toutes, j'aimerais que le Conseil municipal se montre un peu plus responsable dans ses décisions!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, qualifier les responsables de l'Usine du terme «ces gens-là», comme l'a fait M^{me} Magnin tout à l'heure, c'est plus qu'insultant et cela montre bien le niveau du débat de ce soir.

Pour certains, dans cette enceinte, la seule culture à défendre est la culture officielle. Pourtant, nous constatons qu'il y a toujours eu une autre culture, qui ne l'était pas. Les amateurs d'art savent comme moi que chaque génération a sa contreculture! Or, l'Usine fait partie de la contreculture contemporaine, même si cela gêne la droite. La Ville de Genève et les pouvoirs publics ont l'intention de soutenir ce mouvement, car c'est tout à leur honneur de reconnaître la diversité culturelle.

Il n'est pas question, ici, du pouvoir de la majorité. La gauche se contente de demander 200 000 francs supplémentaires pour fêter les 20 ans d'une institution importante pour Genève. La droite est majoritaire au Grand Conseil, où les seules mesures qu'elle adopte sont au détriment des pauvres! Je pense notamment au débat sur le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). Alors, Mesdames et Messieurs de la droite, ne venez pas nous donner des leçons sous prétexte que vous êtes minoritaires au sein du Conseil municipal! La gauche est un contrepouvoir au Grand Conseil, contre une majorité de droite qui est en train d'en finir avec tous les droits sociaux! Cessez donc de nous faire la morale!

Nous voyons tous les jours vos partis promulguer des lois antisociales qui coûtent bien plus cher à la population que la malheureuse somme en faveur de

l'Usine que nous voterons ce soir! Ramenons ce débat à son juste niveau, Mesdames et Messieurs! Je ne citerai qu'un seul exemple: personne à droite ne s'indigne du déficit chronique du Grand Théâtre, ce million de francs récurrent que nous votons chaque année! Et cela, pour une institution qui draine 8% de la population, alors que le public de l'Usine est nettement plus nombreux.

J'insiste: voter cette subvention pour les 20 ans de l'Usine, c'est agir en faveur du social, car ce lieu typique d'une certaine contreculture est nécessaire. C'est aussi faire un acte politique, pour prouver qu'il est effectivement très facile, quand on est majoritaire, de profiter de cette position – sauf que nous, nous ne le faisons pas sur le dos des pauvres! (*Applaudissements.*)

M. Rémy Burri (R). Madame la présidente, je vous serai reconnaissant de rappeler à M^{me} Salika Wenger qu'elle n'est pas au Grand Conseil et qu'elle se trompe de débat, une fois de plus!

J'aimerais revenir sur les menaces de M. Holenweg et le chantage de la gauche. Je trouve particulièrement odieux de nous rappeler le troisième débat sur la proposition PR-827 au sujet de Mühleberg, juste pour rappeler la fameuse règle du jeu de la majorité chère à la gauche, dans cette enceinte. Dans le débat de ce soir, où nous discutons d'une subvention de 200 000 francs en faveur de l'Usine soutenue par la gauche et portée à 222 000 francs par un amendement sorti de la manche de l'extrême gauche, cette logique implique un risque que je rappelle à mes collègues de droite et de l'Entente, au cas où ils ne l'auraient pas bien compris.

En effet, s'il nous arrivait d'oser demander un troisième débat – ce qui me semble pourtant un droit démocratique – nous risquons de voir cette subvention doubler! Et l'Usine ne recevra pas 222 000 francs, mais bien 444 000 francs! Or, le troisième débat sur la proposition PR-859 étant justifié, nous n'échapperons pas à ce danger. Je ne sais pas ce que l'Usine fera de ces 444 000 francs. Peut-être prendra-t-elle la peine de signaler au Conseil d'Etat, qui lui a déjà octroyé 100 000 francs, qu'elle n'en a plus besoin. Peut-être agira-t-elle de même envers la Loterie romande, qui, elle aussi, lui a généreusement proposé 100 000 francs pour fêter ses 20 ans. Dans ce cas de figure, cet anniversaire sera financé à 100% par les contribuables de la Ville de Genève, la gauche ayant pris en otage notre Conseil municipal dans cette affaire.

M. Pascal Holenweg (S). J'interviens une troisième fois, car je suis cosignataire d'un amendement...

La présidente. Monsieur Holenweg, auriez-vous la gentillesse de vous lever pour vous exprimer?

M. Pascal Holenweg. Pardonnez-moi, Madame la présidente, mais ces sièges ont dû être installés par un architecte d'intérieur appenzellois il y a vingt ans! Si l'on mesure un peu plus de 1,60 m, on a des courbatures!

Tout d'abord, je remercie M. Burri de m'avoir placé à l'extrême gauche, cela faisait longtemps... et cela ne me dérange pas! Je voulais aussi le rassurer: il n'y aura pas d'amendement pour porter le montant de cette subvention à 444 000 francs; mais il y en aura peut-être un pour le porter à 222 222 francs, parce que nous aimons la symétrie!

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mon collègue Pascal Holenweg, de l'extrême gauche, a dit ce que j'avais à dire... Je ne m'attarderai donc pas sur le fait que nous accepterons non seulement l'amendement dont nous sommes cosignataires, mais également le sous-amendement du représentant du groupe socialiste pour porter la subvention de l'Usine à 222 222 francs.

A présent, j'aimerais répondre à M. Jean-Charles Lathion. Vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente. Il a dit que notre attitude était affligeante et que nous nous comportions comme si nous jouions au Monopoly. Mais ma collègue Salika Wenger, cheffe de notre groupe, a rappelé tout à l'heure quelle était la politique de la droite au Grand Conseil, cette politique qui a fait de Genève un Monaco-sur-Léman! Je ne m'étonne donc pas d'entendre dans la bouche du représentant du Parti démocrate-chrétien une telle allusion au Monopoly...

Depuis le début de ce débat, il nous a tenu un discours qui n'est pas très cohérent avec la position de son parti. En effet, il y a quelques mois, lorsque la population s'est insurgée contre le manque de lieux festifs à Genève, des représentants du groupe démocrate-chrétien ont soutenu ses revendications. Ils nous ont même dit – je crois que c'était M. Lathion en personne, mais il faudrait vérifier au *Mémorial* – que le Parti démocrate-chrétien s'engageait à trouver des lieux culturels pour Genève, qui en manque cruellement.

Et voilà que, à peine quelques mois plus tard – peut-être en raison des élections municipales imminentes – le même parti vote contre la subvention de l'Usine, institution qu'il avait pourtant toujours soutenue. Je me souviens, Monsieur Lathion, que nous vous avons remercié de vous associer à notre combat, parce que nous voyions en votre groupe un allié supplémentaire dans ce parlement, et cela nous faisait très plaisir. Mais, ce soir, nous constatons que votre soutien à l'Usine n'était qu'une façade pour masquer la politique que vous menez, au Grand Conseil et dans cette enceinte, dans le domaine culturel.

Je le répète, cette politique n'est pas claire! Les démocrates-chrétiens ont soutenu le MOA, puis ils se sont associés à notre lutte en faveur de l'Usine; et voilà que, ce soir, ils ne nous suivent pas! On ne peut pas à la fois rendre hommage à l'Association L'Usine pour son travail et lui refuser l'organisation d'une fête, alors même que l'on demande plus de lieux festifs à Genève! A quoi serviront-ils, si on n'y permet pas l'organisation de fêtes?

Nous avons compris que le groupe démocrate-chrétien se retirait de ses engagements d'il y a quelques mois, et qu'il ne reste plus que l'Alternative – tout de même majoritaire dans cette enceinte – pour continuer à soutenir l'Usine. Pour notre part, nous ne sommes pas si choqués de voir revenir chaque année une garantie de déficit supplémentaire de 1 million de francs pour le Grand Théâtre; je le dis lors de chaque débat budgétaire, nous sommes d'accord avec cette garantie de déficit de 1 million de francs, à la condition que, si la même chose se passe avec d'autres institutions, les dépassements de crédit soient aussi votés. Or, ce n'est pas ce que veut la droite.

Nous ne soutiendrons donc pas cette garantie de déficit pour le Grand Théâtre, mais nous pensons que l'Association L'Usine fait un excellent travail et qu'il ne faut pas toujours opposer les institutions culturelles à la culture non institutionnelle, émergente et j'en passe. Tout s'imbrique, dans cette ville de Genève! Nous sommes tous d'accord de reconnaître l'excellent travail effectué au sein des institutions que nous subventionnons.

A présent, je crois qu'il faut cesser ce débat stérile droite-gauche. J'appelle le groupe démocrate-chrétien à revenir sur sa décision et à retrouver ses bonnes intentions d'il y a quelques mois en votant cette subvention de 222 222 francs pour l'Usine.

M. Armand Schweingruber (L). Je n'ai nullement l'intention d'allonger le débat, mais je prends la parole car j'ai été profondément choqué par ce que j'ai entendu tout à l'heure de la part d'un intervenant des bancs d'en face. En effet, pour justifier l'amendement demandant une augmentation de la subvention de l'Usine à 222 000 francs, il a parlé d'une indemnité en fonction du temps qui passe... Imaginez ce que cela représente! Pour une personne comme pour une institution, cela signifie qu'il suffit de vieillir pour pouvoir encaisser des revenus! C'est une stupidité absolue! Et cela, sans aucune contrepartie! Le temps qui passe ne justifie en aucun cas une indemnité quelconque, si aucune contre-prestation n'est fournie.

Du point de vue du financement par la communauté, demander 22 000 francs supplémentaires comme le fait la gauche dans son amendement, c'est du vol!

C'est une escroquerie financière et une stupidité intellectuelle, et cela démontre le vide de la pensée de certains des membres de ce Conseil sur les bancs d'en face!
(*Applaudissements.*)

La présidente. Monsieur Lathion, vous avez déjà eu la parole deux fois, je ne peux pas vous la donner une troisième fois. Vous vous sentez mis en cause? Alors, faites vite!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Lorsque M^{me} Vera Figurek m'interpelle en travestissant les prises de position du Parti démocrate-chrétien, il me semble que je suis quand même obligé de rectifier!

Il y a quelques mois, nous nous sommes effectivement prononcés en faveur de l'utilisation des locaux vacants de la Bâtie, afin de les mettre à la disposition des jeunes pour la promotion de la musique et de la culture alternatives; nous pensions que c'était là une idée tout à fait intéressante. Nous nous sommes prononcés en faveur d'une deuxième salle à Artamis, nous l'avons dit bien haut. Nous avons également affirmé que l'Usine était un lieu nécessaire au centre-ville, et nous le confirmons.

Cela n'empêche pas que notre position de ce soir concernant la proposition PR-859 est cohérente avec celle que nous avons adoptée en commission à de nombreuses reprises. Je fatigue peut-être la gauche, mais j'aimerais quand même lui rappeler que proposer un sous-amendement pour porter la subvention de l'Usine à 222 222 francs au lieu des 200 000 francs initialement demandés par le Conseil administratif, c'est se moquer des citoyens! Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous donnez là l'illustration de votre irresponsabilité et du petit jeu que vous jouez en permanence!

Malheureusement, je ne suis pas sûr que les citoyens puissent comprendre votre manière de procéder comme je le souhaiterais. S'ils ne sont pas lucides à ce sujet, tant pis mais, pour ma part, je souhaite quand même qu'ils recouvrent la raison et se rendent compte du jeu de la gauche, ce soir, avec les deniers publics.

La présidente. Monsieur Lathion, soyez tout à fait rassuré: le bureau du Conseil municipal n'a pas reçu de sous-amendement pour porter la subvention de l'Usine à 222 222 francs.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous voilà lancés dans un débat incroyable, ce soir! Cela frise le délire! La gauche a accepté, il y a deux ans, une subvention de

Proposition: subvention pour les 20 ans de l'Usine

200 000 francs pour l'Usine. Point barre! Et la voilà qui nous sert ce soir un amendement pour augmenter ce montant de 22 000 francs, en nous menaçant de doubler la somme au cas où nous demanderions un troisième débat. Pourtant, Pascal Holenweg a clairement dit qu'il n'avait pas l'intention de doubler cette subvention – en tout cas, à ce stade du débat.

Cela a certainement déjà été dit, mais je le répète: pour la paix des braves, la gauche pourrait peut-être retirer cet amendement demandant 22 000 francs supplémentaires. Il ne nous paraît ni raisonnable, ni nécessaire, ni justifié par des raisons concrètes. Certes, il y a deux ans, les autorisations nécessaires pour que l'Usine puisse recevoir la subvention de 200 000 francs votée par le Conseil municipal n'ont pas été accordées, mais cela ne justifie nullement l'augmentation du montant initial!

J'invite donc la gauche à retirer son amendement et à renoncer au possible sous-amendement demandant de porter la subvention à 222 222 francs. A partir de là, si le montant initial est maintenu, nous parviendrons peut-être sereinement à nous mettre d'accord en évitant un troisième débat.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai toujours cru que la gestion du ménage municipal relevait de l'exécutif – à savoir, dans ce dossier, de Patrice Mugny. D'ailleurs, le Conseil administratif a signé une convention avec l'Usine stipulant que la Ville a un certain nombre d'exigences en contrepartie de cette subvention de 200 000 francs. Je pose donc la question au magistrat Mugny: que fera-t-il des 22 222 francs supplémentaires demandés par la gauche? Entend-il réajuster la convention et exiger davantage de l'Usine, ou dépenser cet argent supplémentaire sans rien dire? Si tel est le cas, à quoi le consacrerait-il exactement?

M. Pascal Holenweg (S). A défaut de pouvoir célébrer le marquis de Sade, nous pouvons célébrer ce soir la sagesse des pensées de Pascal... M^{me} Figurek et moi-même, nous acceptons donc la demande de M. Rubeli: nous retirons notre amendement. Mais nous nous sommes bien amusés, jusqu'à présent!

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 36 oui contre 35 non.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 35 oui contre 34 non (1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 36 oui contre 35 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs destiné au soutien du projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Usine.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charge ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2011.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2011, sur la nature comptable 365000, centre de coût 31060099, OTP S6100100209, Association L'Usine.

M. Alexandre Chevalier (L). Madame la présidente, je demande le troisième débat.

La présidente. Votre demande est-elle acceptée par un tiers au moins de cette assemblée, Monsieur Chevalier? (*Plus d'un tiers des conseillers présents lèvent la main.*) C'est le cas. Le troisième débat aura donc lieu demain à la séance de 20 h 30.

Proposition: réaménagement et assainissement du chemin des Coudriers

- 4. Proposition du Conseil administratif du 2 février 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant net total de 2 351 600 francs, soit:**
- **un crédit de 2 253 200 francs destiné au réaménagement du chemin des Coudriers, tronçon entre l'avenue Trembley et le chemin du Pommier, parcelles 4819, 3888, 5281, 4786 (Genève-Petit-Saconnex);**
 - **un crédit net de 98 400 francs destiné aux travaux de rénovation d'un tronçon du collecteur d'eaux usées situé sur la parcelle 3888 (Genève-Petit-Saconnex), déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 16 000 francs, soit un montant brut de 114 400 francs (PR-860).**

Préambule

Le chemin des Coudriers, axe secondaire dans la hiérarchie du réseau routier genevois, est soumis à un trafic important. Il est inscrit au plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève, ainsi qu'à l'image directrice du réseau cyclable. Il relie de nombreux équipements publics et commerciaux (Collège André-Chavanne, Collège des Coudriers, Maison de retraite du Petit-Saconnex, Clinique de Jolimont, Centre commercial de Balexert, centre commercial de la Tourelle).

Cet axe marque la frontière entre la Ville de Genève et les communes de Vernier et du Grand-Saconnex et l'aménagement proposé s'inscrit dans la continuité des trottoirs et pistes cyclables réalisés récemment sur le tronçon compris entre l'avenue Louis-Casari et l'avenue Trembley.

Exposé des motifs

En ce qui concerne le tronçon jouxtant la commune du Grand-Saconnex, c'est-à-dire entre l'avenue Trembley et le chemin du Pommier, l'étroitesse du trottoir existant côté Ville de Genève ainsi que l'absence d'aménagement cyclable mettent évidence un problème de sécurité pour les piétons et cyclistes.

En octobre 2008, la Ville de Genève et la commune du Grand-Saconnex ont attribué un mandat d'étude à un bureau d'ingénieurs civils et de paysagistes en vue d'étudier un projet répondant aux divers besoins (trafic privé, transports publics, cycles et piétons) sur la base de l'aménagement proposé dans l'étude générale du chemin des Coudriers datant de janvier 2000. Les deux communes se sont accordés sur une répartition de 50% chacune pour le financement de l'étude. La part d'étude Ville de Genève a été financée comme prévu par le crédit vélo (PR 393, acceptée par le CM en séance du 17 mai 2006).

Proposition: réaménagement et assainissement du chemin des Coudriers

Dans le cadre de cette étude, une inspection du réseau séparatif, dans la parcelle N° 3888, a été menée. Il en découle qu'une partie du collecteur d'eaux usées se trouve en mauvais état et doit faire l'objet d'une réfection. En effet, sur ce tronçon, long d'environ 70 ml, l'ovoïde présente de nombreuses lésions avec pénétrations calcaires et, plus grave, une pénétration de racines nuisant fortement à son bon fonctionnement.

Dans le courant de l'année 2009, suite à différentes demandes auprès de l'Etat de Genève par le service des opérations foncières de la Ville de Genève, des cessions de terrain et servitudes en faveur de la Ville ont été accordées.

La présente demande de crédit concerne la phase de réalisation. La clé de répartition des coûts a été définie en fonction des surfaces d'aménagements de chaque commune, à savoir:

- Commune du Grand-Saconnex: **61%**
- Ville de Genève: **39%**

Description des travaux

Aménagements de surface (Arrêté I)

Aménagement de la chaussée

Outre les travaux ci-dessous décrits, la chaussée du chemin des Coudriers sera entièrement reconstruite; l'infrastructure sera reprise, ainsi que la superstructure.

- Section avenue Trembley – chemin Colladon:

Afin d'assurer la sécurité et le confort des cheminements pour piétons et cyclistes, il est prévu de réaliser un trottoir de 1,50 m de largeur au minimum, côté commune du Grand-Saconnex, et un mail piétons/cyclistes de 3,50 m de large, côté Ville de Genève. De plus, ce mail sera protégé de la circulation automobile par un terre-plein végétalisé de 2 m minimum de largeur. Des places de stationnement pour vélos sont prévues ponctuellement au sein de cette bande végétale.

- Carrefour Coudriers-Colladon:

La géométrie du carrefour sera modifiée, afin d'intégrer le nouveau trafic piétons/cyclistes; une nouvelle signalisation et tous les éléments de sécurité nécessaires aux différents utilisateurs (potelets, éléments podotactiles pour personnes mal voyantes, etc.) seront mises en place.

- Section chemin Colladon – chemin du Pommier:

Proposition: réaménagement et assainissement du chemin des Coudriers

Ce tronçon restera dans l'esprit de sa conception actuelle mais fera l'objet de diverses améliorations, à savoir:

- Le trottoir coté Grand-Saconnex sera élargi et prolongé jusqu'au giratoire Attenville/Pommier.
- Un mail piétons/cyclistes, séparé de la chaussée par un terre-plein, sera créé dans la première partie du tronçon.
- Au niveau du virage, la piste cyclable sera incorporée à la géométrie de la chaussée, le trafic piéton continuera lui de l'autre coté du terre-plein, comme actuellement.
- Sur la deuxième partie de ce tronçon, une présélection pour l'accès au parking des immeubles 50 à 54, chemin des Coudriers, ainsi que deux passages piétons, l'un au niveau du giratoire Attenville/Pommier et l'autre dans le virage du chemin des Coudriers, seront créés.

Gestion des eaux de surfaces

Dans le cadre des nouveaux aménagements, il est prévu de réaliser, conformément au plan général d'évacuation des eaux, un collecteur pour la récolte des eaux pluviales (EP) de la chaussée, sur le premier tronçon Trembley-Colladon, car aucun collecteur EP n'est présent actuellement.

Pour ce qui est du deuxième tronçon Colladon-Pommier, le réseau existant sera actualisé et redimensionné en fonction des nouveaux aménagements prévus.

Plantations d'arbres

Ce projet d'aménagement de la chaussée et de la piste cyclable nécessite des abattages. Une cinquantaine d'arbres dont plusieurs platanes de grandes dimensions devront être abattus avant le début des travaux. Relevons à ce sujet que les platanes ont été formés en «têtard», selon la pratique de l'époque, mais qu'ils n'ont plus été taillés depuis une vingtaine d'années.

Le projet de plantation prévoit la mise en place de 25 noisetiers de Byzance, clin d'œil au chemin des Coudriers (les noisetiers étaient anciennement appelés «coudriers»), ainsi que de 26 chênes pédonculés. Cette plantation permettra de reconstituer et de revaloriser l'alignement de chênes, actuellement en phase de sénescence avancée.

Une vingtaine d'essences indigènes: tilleuls, sorbiers, merisiers et érables accompagneront ces deux essences principales.

Proposition: réaménagement et assainissement du chemin des Coudriers

Ces divers végétaux bénéficieront d'un arrosage goutte à goutte ainsi que de l'installation de sondes tensiométriques qui permettront un suivi par l'école HEPIA pendant les premières années de leur mise en place. De plus une dizaine de vannes d'arrosage seront également installées sur ce site, le long du chemin des Coudriers.

Un gazon fleuri agrémentera ces bermes végétalisées.

Mobilier urbain

Le long du tracé, divers éléments de mobilier standard «Ville de Genève» seront mis en place (bancs, poubelles, épingles à vélos).

Eclairage public

L'éclairage du chemin se fera en collaboration avec la commune du Grand-Saconnex.

Un éclairage posé sur mâts de 10 mètres sera installé du côté du Grand-Saconnex, pour éclairer la chaussée. Cet éclairage sera géré et entretenu par cette commune qui a opté pour un éclairage au sodium, de couleur jaune. Celui-ci sera régulé de 22h à 6h.

Un éclairage sera posé sur des mâts bas de 4 mètres pour éclairer le mail bidirectionnel. Cet éclairage sera géré et entretenu par la Ville de Genève, qui a opté pour éclairage de couleur blanc chaud. Celui-ci sera régulé pour la même période que celui décrit ci-dessus.

Cet éclairage s'intègre intégralement dans le plan lumière, et de son percept consommer moins, éclairer mieux.

Circulation

La circulation restera inchangée sur le chemin des Coudriers, qui conservera une chaussée bidirectionnelle.

Assainissement (Arrêté II)

Suite au contrôle du réseau séparatif existant par caméra, il se trouve qu'une partie de l'ovoïde en béton récoltant les eaux usées dans la parcelle 3888 est en mauvais état et nécessite une rénovation.

Proposition: réaménagement et assainissement du chemin des Coudriers

Les travaux de réfection vont consister au remplacement complet de l'ovoïde béton existant, entre les chambres 4485 et 4817, par un nouveau tuyau PVC d'un diamètre de 40 cm. Tous les embranchements et les raccords aux chambres de visite seront réalisés avec des pièces spéciales.

Estimation du coût*Aménagements de surface (Arrêté I)*

Génie civil

Installations de chantier	gl	198'000
Défrichements, abattages, dessouchages	gl	99'000
Démolitions	gl	78'650
Réseaux souterrains	1600 m	236'500
Terrassements	9000 m ³	799'700
Couche de fondation	9000 m ²	567'600
Pavages et bordures	2500 m	449'900
Revêtements bitumineux	9000 m ²	748'000
Evacuation des eaux	600 m	514'150
Construction béton coulé sur place, dalles racinaires	250m ²	165'000
Total génie civil	9000 m ²	3'856'500

Plantations d'arbres, espaces verts

Plantations	70 pces	240'000
Elagage des arbres	gl	6'000
Arrosage automatique et sondes tensiométriques	550 ml	128'100
Total plantations d'arbres, espaces verts		374'100

Eclairage public

gl 270'000

Mobilier urbain

gl 20'000

Honoraires

Ingénieur civil	7,0%	353'000
Ingénieur géomètre	0,6%	30'000
Architecte paysager	0,4%	20'000
Notaire	0,2%	10'000
Total Honoraires	8,3%	413'000

Frais divers

Signalisation verticales, marquages	gl	50'000
Frais de laboratoire	gl	6'000

Proposition: réaménagement et assainissement du chemin des Coudriers

Total frais divers		56'000
Montant total des travaux HT	9868 m ²	4'989'600
TVA 8% (arrondi)		399'200
Total des travaux TTC		5'388'800
A déduire:		
– crédit d'étude PR-393 accepté par le CM en séance du 17 mai 2006	TTC	– 55'000
Total des travaux	TTC	5'333'800
A déduire:		
– la participation de la commune du Grand-Saconnex au prorata des surfaces respectives de chaque commune selon plan GCI 4628-02 du 04.09.2009, soit environ 61% du montant des travaux:	TTC	– 3'253'600
Un budget Information et communication propre à la ville de Genève est à prévoir	TTC	18'000
Montant total des travaux «Ville de Genève»	TTC	2'098'200
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (de 2'098'200)		84'000
Intérêts intercalaires:	$\frac{(2'098'200 + 84'000) \times 24 \times 3,25 \%}{2 \times 12}$	71'000
Arrêté I – Total	TTC	2'253'200
<i>Assainissement (Arrêté II)</i>		
Génie civil		
Installations de chantier	5%	5000
Terrassements, démolition	70 ml	47'600
Canalisations	70 ml	40'900
Total génie civil	70 ml	93'500
Honoraires Ingénieur civil	5,5%	5'500
Montant total des travaux	HT	99'000

Proposition: réaménagement et assainissement du chemin des Coudriers

TVA 8% (arrondi)		8'000
Total	TTC	107'000
A déduire:		
– Subvention cantonale de 15% (de 107'000) pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève		– 16'000
Total net	TTC	91'000
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (de 107'000)		4'300
Intérêts intercalaires:	$\frac{(91'000 + 4'300) \times 24 \times 3,25\%}{2 \times 12}$	3'100
Total TTC brut		98'400
Arrêté II – Total TTC net arrondi à		98'400

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2010).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Subvention(s) et partenariat(s)

Assainissement (Arrêté II)

Une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement.

Programme des travaux

Le crédit de la commune du Grand-Saconnex ayant déjà été voté, les travaux pourront débuter après le vote du Conseil municipal et une fois le délai référendaire écoulé, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire. L'en-

Proposition: réaménagement et assainissement du chemin des Coudriers

semble de ces travaux durera environs 18 mois et la durée total de l'opération est estimée à 24 mois.

Agenda 21 et choix écologiques

Aménagements de surface (Arrêté I)

Les enrobés bitumineux et le béton démolis seront recyclés pour être réutilisés.

Le remblayage de fouille est prévu en grave recyclée, provenant de centrale.

Le béton d'enrobage des tuyaux est également prévu avec des granulats recyclés.

Assainissement (Arrêté II)

Le choix des matériaux composant les canalisations s'est porté sur des éléments en PVC pour les diamètres jusqu'à 500 mm et en fibre de verre renforcée pour les diamètres supérieurs. Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion ainsi qu'une facilité de mise en place.

Comme pour le reste du projet, le remblayage de fouille est prévu en grave recyclée provenant de centrale et le béton d'enrobage des tuyaux est également prévu avec des granulats recyclés.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements de personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants. Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

Information et communication

Avant le début du chantier, une lettre d'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des riverains des rues environnantes, indiquant la nature des travaux effectués, leur durée, ainsi que les mesures de circulation prises durant le chantier.

En cas de perturbations importantes de la circulation, un avis payant sera publié dans la presse.

Proposition: réaménagement et assainissement du chemin des Coudriers

Sur place, des panneaux de chantier seront installés à chaque extrémité du tronçon concerné. Ils contiendront des informations sur les travaux réalisés, leur durée, ainsi que les mandataires et entreprises mandatés.

A la fin du chantier, une inauguration sera organisée.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire concernant l'aménagement de surface a été déposée le 1^{er} Mars 2010 auprès du département des constructions et des technologies de l'information sous le numéro DD 103471/1 en cours de validation auprès des services de l'Etat.

Régime foncier

La réalisation des aménagements sera effectuée en partie sur le domaine public de la Ville de Genève (parcelles N° 5281, 4786, 4819 – Genève Petit-Saconnex), en partie sur la commune du Grand-Saconnex (parcelles N° 1378 et 1382), ainsi que sur des parcelles privées faisant l'objet de cessions, ou servitudes, au profit de la Ville de Genève, ou de la commune du Grand-Saconnex (parcelles N° 3888, 62, 64).

Intérêts intercalaires

La durée de l'opération étant de 24 mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Référence au 6^e plan financier d'investissement 2011 – 2022

Aménagements de surface (Arrêté I)

Cet objet est inscrit au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022, sous le numéro 101.860.06 «QV – Diverses rues: réalisations et aménagements cyclables», page 94 pour un montant de 2 100 000 francs.

Assainissement (Arrêté II)

Cet objet n'est pas inscrit au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.

Proposition: réaménagement et assainissement du chemin des Coudriers

Maitrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été établi par le service de l'aménagement urbain et de la mobilité et par le service du génie civil en coordination avec les intervenants privés.

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le service du génie civil.

La maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de surface et d'assainissement sera confiée à un bureau d'ingénieurs civils.

Budget provisionnel d'exploitation

L'entretien des plantations et des espaces verts du projet pendant les cinq premières années d'exploitation, nécessitera une charge complémentaire de 13'000 francs par année. Ce montant sera à provisionner sur chaque budget ordinaire d'entretien des années 2013 à 2018 du service des espaces verts de la Ville de Genève.

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage de ces ouvrages seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Convention

Une convention sera établie entre la Ville de Genève et la commune du Grand-Saconnex concernant les points suivants:

- le nettoyage;
- l'entretien;
- l'éclairage public: consommation d'énergie;
- la viabilité hivernale.

Charge financière

Pour l'arrêté I, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts du taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 147 970 francs.

Pour l'arrêté II, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts du taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 4860 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

Proposition: réaménagement et assainissement du chemin des Coudriers

PROJET D'ARRETE I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 253 200 francs, destiné au réaménagement du chemin des Coudriers, tronçon entre l'avenue Trembley et le chemin du Pommier, parcelles 4819-3888-5281-4786 (Genève-Petit-Saconnex).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 253 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 55 000 francs (PR-393 votée le 17 mai 2006), soit un montant total de 2 308 200 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2033.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRETE II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 98 400 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de

Proposition: réaménagement et assainissement du chemin des Coudriers

16 000 francs , soit un montant brut de 114 400 francs, destiné aux travaux de rénovation d'un tronçon du collecteur d'eaux usées situé sur la parcelle 3888 (Genève-Petit-Saconnex).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 114 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2043.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions sans débat de préconsultation.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et construction de collecteurs

5. Proposition du Conseil administratif du 2 février 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant net total de 4 196 000 francs, soit:

- un crédit de 3 324 000 francs destiné à l'aménagement du «bastion» de Saint-Antoine et de ses alentours;
- un crédit net de 434 000 francs destiné à la construction des réseaux de collecteurs du bastion de Saint-Antoine, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 70 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut total de 504 000 francs;
- un crédit net de 438 000 francs destiné au remplacement du collecteur du boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 95 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 127 000 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments K597, L342 et L402, soit un montant brut total de 660 000 francs.

Ces travaux sont prévus sur les parcelles de Genève, section Cité, N^{os} 2973, 7122, 7229, 7230, 7234, propriété du domaine public communal, et N^o 4277, propriété privée de la Ville de Genève (PR-861).

Préambule

Adossés depuis 2002 contre le mur d'enceinte du «bastion» de Saint-Antoine, des chabourys ont été installés provisoirement pour parer au manque de sécurité des lieux. En effet, la faible hauteur du mur de couronnement, parfois atteignant seulement 60 cm de haut, ne répond pas aux normes actuelles de protection (la hauteur minimale devant être de 1,10m).

Au cours de cette même année, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a mandaté un bureau d'architectes dans l'objectif de trouver des solutions à ce problème. Plusieurs variantes ont été étudiées, telles que la mise en place d'une balustrade voire d'une main courante sur le mur existant ou la création d'un chemin de ronde décaissé en périphérie du bastion. Ces propositions ont été écartées au profit d'un rabaissement général de la place de 50 cm.

Suspendu quelque temps, le projet de réaménagement du bastion de Saint-Antoine a été repris en 2009. Intégrant de nouvelles problématiques, comme le renouvellement des plantations existantes, la réfection du sol, l'intégration d'un centre de tri, l'unification de l'esplanade au bastion de Saint-Antoine et le réa-

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et construction de collecteurs

ménagement d'une partie des rues Charles-Galland et Théodore-de-Bèze, le nouveau projet d'espace public propose un espace unifié et répondant aux préoccupations précédemment citées. C'est ce projet qui fait l'objet de la présente demande de crédit.

Historique

Aménagée au début du XIX^e siècle, la promenade de Saint-Antoine marque jusqu'en 1854 la limite est de la ville, en bordure des fortifications. Portion d'un ancien bastion, elle surplombe le quartier de Rive. A l'époque, les promeneurs pouvaient y jouir d'une vue splendide embrassant le Petit-Lac jusqu'au Salève, en passant par les Voirons, le coteau de Cognoy, le Môle et les massifs du Mont-Blanc et du Jura. D'ailleurs, on raconte que Stendhal, à chacun de ses passages à Genève, commençait «comme toujours, à courir à la promenade Saint-Antoine voir le lac».

Puis, au milieu du XIX^e siècle, les fortifications de la ville sont démolies à l'exception de quelques ouvrages. Les anciens systèmes de défense des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles déterminent alors le tracé de certaines rues et boulevards. La forme polygonale du mur de soutènement du bastion résulte de la creuse de la rue Théodore-De-Bèze en 1777-1778, rampe donnant accès à la Vieille-Ville depuis la tranchée dite des Casemates, elle-même creusée en 1723. Cette dernière sera élargie et prolongée au XIX^e siècle pour former l'actuel boulevard Jaques-Dalcroze.

Parallèlement, des constructions sont modifiées ou apparaissent dans le secteur immédiat de la promenade. Tandis que le Collège Calvin est agrandi à plusieurs reprises aux XIX^e et XX^e siècles, la construction du Musée d'art et d'histoire et le développement des immeubles du quartier de Rive diminuent la vue sur la ville et le lac, finalement quasi fermée par l'ultime extension du collège.

Enfin, en 1994, de la réalisation du parking souterrain homonyme naît la nouvelle esplanade de Saint-Antoine telle qu'on la connaît actuellement: une aire piétonne plantée d'un mail de micocouliers.

Le bastion, quant à lui, malgré les robiniers sénescents et les chabourys placés provisoirement le long du rempart, conserve son charme romantique quelque peu désuet, ainsi qu'une étroite échappée visuelle sur le lac.

Actuellement morcelée en trois entités que sont l'esplanade, la rue Charles-Galland et le bastion, la promenade de Saint-Antoine se situe à l'une des portes d'entrée de la Vieille-Ville et, par sa position, constitue un des lieux forts de Genève. L'enjeu aujourd'hui est de la valoriser et de lui faire retrouver cette unité historique perdue.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et
construction de collecteurs

Exposé des motifs

En 2002, le Conseil administratif a été interpellé par M. Pierre de Freudenreich, alors Conseiller municipal, sur la dangerosité du bastion de Saint-Antoine.

En effet, la faible hauteur du muret de couronnement du bastion, non conforme aux normes de sécurité, représente un réel danger. C'est pourquoi le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a mandaté un bureau d'architectes afin d'étudier différentes solutions pour y remédier. Le bureau a soumis plusieurs variantes de barrières testées in situ. Finalement la variante d'un abaissement du terrain de 50 cm par rapport à l'existant s'est révélée la plus pertinente, puisqu'elle permet non seulement de répondre aux besoins de sécurité mais aussi d'éviter tout ajout de barrières sur le rempart. Cet abaissement permettra également de traiter à niveau le bastion et l'esplanade de Saint-Antoine, favorisant ainsi l'unification des deux espaces.

Parallèlement, le Service cantonal d'archéologie profitera des travaux de terrassement pour réaliser des fouilles archéologiques, le lieu étant un site potentiellement intéressant.

Aux problèmes de sécurité liés au mur, s'ajoutent le délabrement du revêtement de sol actuellement en partie en enrobé, l'état sanitaire préoccupant des arbres, un éclairage obsolète et non sécurisant, la nécessité de prendre en compte des besoins spécifiques en lien avec l'utilisation du site (manifestations, course de l'escalade, fête de la musique, etc.). S'agissant des arbres, le Service des espaces verts a déposé, en 2008, une requête en autorisation pour abattage qui est entrée en force. En juin 2010, le Service des espaces verts a par ailleurs dû fermer l'accès au bastion, l'état des arbres étant jugé extrêmement dangereux.

Enfin, l'aspect actuel des rues Théodore-De-Bèze, Charles-Galland et des Chaudronniers ne correspond plus à leur statut de zones de rencontre et piétonne qui est donc peu respecté.

Mandatée par la Ville en 2009 et tenant compte des différents éléments précédemment cités, une équipe composée d'architectes-paysagistes et d'ingénieurs propose un projet de réaménagement. Le secteur a été repensé dans sa globalité tout en conservant une unité entre l'esplanade et le bastion de Saint-Antoine. Le périmètre d'étude intègre la rue Théodore-De-Bèze sur sa partie haute, une portion de la rue Charles-Galland et le giratoire des Chaudronniers.

Assainissement

Le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) de la Ville de Genève est en cours d'élaboration. Il est destiné à remplacer l'ancien plan directeur des égouts

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et construction de collecteurs

(PDE), datant de 1981. Dans ce cadre, une «Image directrice de l'assainissement du centre urbain du canton de Genève» a été retenue, en avril 2004, en concertation avec les services cantonaux concernés. Cette image fixe, quartier par quartier, le type de système d'assainissement à mettre en œuvre (réseau séparatif ou unitaire), ainsi que les mesures de protection de l'environnement à prendre sur les réseaux d'assainissement (lac et cours d'eau).

Ce secteur fait partie du bassin versant GM Cité, planifié en système unitaire.

Pour pouvoir permettre la récupération des eaux de surface une fois le niveau du bastion abaissé de 50 cm, il est nécessaire de réaliser une réfection totale des collecteurs du bastion et de la rue Charles-Galland. En effet, après abaissement de la surface du bastion, les collecteurs existants ne seront plus assez profonds pour permettre le raccordement de l'écoulement des eaux de surfaces.

Le collecteur EM rectangulaire, situé sous le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, dans lequel viendront s'injecter les eaux mélangées venant du bastion, a fait l'objet d'une inspection relevant son mauvais état. De plus, l'absence de regards de visite ne permet pas de l'entretenir convenablement.

Obligation légale

La construction du réseau secondaire est à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 58 de la loi sur les eaux (L 2 05).

Description des travaux

Arrêté I: Aménagements du bastion de Saint-Antoine et de ses alentours

Le projet d'aménagement du bastion prévoit le traitement du sol en continuité avec l'esplanade de Saint-Antoine, une nouvelle répartition de l'espace, le renouvellement des plantations avec une essence appropriée et la mise en place d'un mobilier urbain adapté (bancs, chaises, mâts d'éclairage, centre de tri des déchets...).

Espace public

Le niveau du bastion de Saint-Antoine sera abaissé de 50 à 60 cm. Afin de vérifier la faisabilité de cette proposition, un diagnostic de l'état existant du mur de soutènement a été établi par un bureau d'ingénieurs. Les résultats indiquent que le mur du rempart est stable tant au renversement qu'au glissement et que l'abaissement de la place soulagera le mur et augmentera donc la sécurité.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et construction de collecteurs

Cet abaissement permettra de supprimer deux marches de l'escalier débouchant sur la rue Théodore-De-Bèze et évitera l'ajout d'une balustrade ou d'un garde-corps sur le rempart dont la hauteur minimale sera alors de 1.10m.

Par ailleurs, le traitement à niveau permettra d'accrocher le bastion à l'esplanade en y intégrant la rue Charles-Galland. Dès lors la notion de promenade primera sur le tracé de la rue.

En conséquence, des aménagements plus conformes au statut de zone de rencontre des rues seront réalisés et l'organisation routière du secteur sera revue. Les sens actuels de circulation seront maintenus mais les gabarits routiers réduits, le giratoire et la porte d'accès de la zone piétonne rue des Chaudronniers retravaillés, l'arrêt de bus rapproché de la sortie piétonne du parking souterrain. Cette porte d'entrée de la Vieille-Ville sera dégagée du parking motos, des bennes et des poubelles ; les trottoirs seront supprimés sur la rue Théodore-De-Bèze permettant un traitement de mur à mur et seront élargis au niveau du pont Charles-Galland afin de sécuriser les mouvements de mobilité douce. A terme, la possibilité de fermer les rues Théodore-De-Bèze et Charles-Galland sera étudiée, notamment dans le cadre du projet «200 rues piétonnes».

Une collaboration sera à mettre en place avec la Fondation des parkings afin de réactualiser leur projet mené en interne pour la mise en place d'une zone de stationnement deux roues motorisés dans l'enceinte du parking Saint-Antoine. La réalisation de ce projet permettra de relocaliser les places deux-roues motorisés remplacées par du stationnement vélo dans la partie haute de la rue Théodore-De-Bèze.

Sur le bastion, un cheminement en béton, identique à celui réalisé sur l'esplanade de Saint-Antoine, soulignera le mur d'enceinte et rejoindra celui de l'esplanade. D'une largeur minimale de 3,5 m, répondant aux contraintes SIS, il s'élargira au nord-est formant ainsi un véritable balcon avec vue sur la ville et le jet d'eau.

Le revêtement de l'espace central du bastion sera en gravier concassé naturel, clair, perméable et en accord avec les exigences d'épanouissement du végétal. On profitera de cette mise en œuvre pour réaliser la couche finale de l'esplanade, qui n'a jamais été posée, avec le même gravier concassé. Ces travaux contribueront à renforcer l'unité et la continuité entre les deux espaces.

Les divers éléments techniques seront regroupés et intégrés sur le bastion, à l'abri du muret, à la hauteur de la rue Théodore-De-Bèze de manière à limiter leur impact visuel et paysager. Il s'agit : de la benne enterrée existante conservée mais déplacée, d'un centre de tri enterré afin de remplacer les containers hétéroclites de recyclage, éléments perturbateurs situés à la porte d'entrée de la Vieille-Ville. Il intégrera la récupération du verre, de l'aluminium, du PET, des piles et des cap-

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et construction de collecteurs

sules de café. Dans le même alignement, sera construit un local technique enterré regroupant les arrivées d'eau et d'électricité nécessaires à la fontaine, à l'arrosage automatique et aux besoins des manifestations. Enfin, une évacuation pour les eaux usées de toilettes mobiles sera réalisée. Tous ces éléments seront insérés dans le cheminement en béton qui ceinture ce nouvel espace.

Mobilier

Des banquettes maçonnées avec assises en bois souligneront le rempart et accompagneront le chemin de ronde. Dimensionnées généreusement pour permettre de s'asseoir, de se coucher ou de pique-niquer de manière confortable, ces banquettes seront disposées à la limite entre le gravier concassé et la promenade périphérique en béton. Des chaises de la gamme «Genève», avec accoudoirs, inscrites au catalogue des objets recommandés par la Ville de Genève, conformément à son concept directeur du mobilier urbain, prendront place dans un semblant d'aléatoire dans les clairières et sous les arbres, invitant aux dialogues les usagers, visiteurs ou résidents. Par ailleurs, toujours dans un souci de relier l'esplanade au bastion, les bancs verts de la gamme «Lausanne», utilisés dans les parcs et situés à l'ombre des micocouliers, seront remplacés par des bancs unifiés de la gamme «Genève», de 3 places avec accoudoirs. Les quelques bancs avec supports en pierre de taille, faisant l'objet d'une étude historique, seront déplacés pour compléter de manière cohérente l'équipement d'autres sites.

Plantation, arborisation

L'aménagement proposé résulte d'un travail auquel ont participé le Service des espaces verts et la Direction générale de la nature et du paysage de l'Etat de Genève. Il prévoit le renouvellement complet des arbres en place impliquant l'abattage des 43 robiniers et la replantation de 33 nouveaux sujets dont 32 tilleuls et un nouveau micocoulier. Une requête en autorisation pour abattage et élagage d'arbres a été déposée à cet effet en juillet 2008 et acceptée en août de la même année.

La nouvelle trame des arbres reprendra celle de l'esplanade de Saint-Antoine afin de marquer l'appartenance des deux places à une même entité spatiale et paysagère. Néanmoins, le nouvel alignement s'ouvrira en léger éventail afin de s'inscrire pleinement dans le site. Quatre clairières, espaces de lumière et de respiration, offriront des aires pour les manifestations. Enfin, la fontaine des Amis, présente depuis les années 30, sera quant à elle légèrement déplacée et intégrée à la trame des nouvelles plantations.

En accord avec l'histoire du lieu, l'essence indigène retenue est le tilleul (*Tilia*

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et construction de collecteurs

cordata) et un nouveau micocoulier sera planté côté esplanade afin de compléter l'alignement existant le long de la rue Charles-Galland.

La plupart des nouvelles plantations, réalisées dans les règles de l'art, se feront en fosse continue, avec la mise en œuvre d'un mélange terre-pierres assurant le bon développement des végétaux, tant d'un point de vue aérien que racinaire. Plusieurs vannes d'arrosage seront installées sur l'ensemble de la promenade de Saint-Antoine. Enfin, un arrosage en goutte à goutte associé à des sondes tensiométriques sera mis en place afin de répondre aux besoins spécifiques en eau de ces végétaux.

Les trois premières années, le temps que le tassement naturel des terres mises en place s'opère, les pieds des nouveaux sujets seront traités en plantes vivaces indigènes telles que chicorées, sauges et roses trémières... Une fois cette période écoulée, la reprise du revêtement perméable jusqu'aux pieds des arbres sera réalisée.

Enfin, l'entretien et la garantie de l'ensemble des nouvelles plantations seront confiés à une entreprise spécialisée durant 5 ans sous le contrôle du Service des espaces verts qui, au-delà de cette période, en reprendra le suivi.

Eclairage public – Installations électriques

L'éclairage s'intègre dans le contexte de la Vieille-Ville et particulièrement dans la continuité de celui de l'esplanade. A l'image de l'existant, dix lampadaires avec lanternes et mâts classiques, type «Alt Berlin», seront installés.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins électriques des manifestations, et notamment la Fête de la musique, chacune des quatre clairières ainsi que l'esplanade de Saint-Antoine seront équipées d'une chambre de raccordements électriques.

Assainissement des eaux de surfaces

En cas de fortes pluies et afin de permettre l'évacuation des eaux de surface ne pouvant s'infiltrer dans le terrain, 9 sacs d'eaux pluviales seront créés sur l'ensemble de la surface du bastion.

Quant aux eaux de surfaces de la rue Charles-Galland, elles seront dirigées vers 3 sacs d'eaux pluviales situés sur la chaussée, côté bastion de Saint-Antoine.

Sondages et fouilles archéologiques

Parallèlement aux sondages réalisés en janvier 2010 dans le cadre de l'expertise de l'état du mur de soutènement du bastion, des fouilles prospectives ont été

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et
construction de collecteurs

menées par le Service cantonal d'archéologie afin de déterminer les potentialités du site en termes de vestiges historiques.

Celles-ci ont révélé la présence de témoins d'époques différentes et ce dès les quarante premiers centimètres en dessous du sol actuel et laissent présager de nouvelles découvertes. Comme les travaux projetés sur le bastion nécessiteront un remaniement du sous-sol pouvant aller parfois jusqu'à deux mètres de profondeur (dans le cas de certaines fosses de plantations), les interventions du Service cantonal d'archéologie, selon leur importance, pourraient perturber le déroulement du chantier. Dans la mesure du possible et sous réserve de leur faible importance, celles-ci devraient pouvoir s'inscrire dans le planning des travaux.

Arrêté II: Construction des réseaux de collecteurs du bastion de Saint-Antoine

La réalisation de l'abaissement de la totalité de la surface du bastion nécessite la démolition puis la reconstruction de l'ensemble du réseau de collecteurs situé sous ledit bastion et la rue Charles-Galland.

En plus de la réalisation d'un réseau de collecteurs PVC de diamètre 30 cm permettant la récolte des eaux de surface du bastion, un collecteur d'eaux mélangées en PVC de diamètre 30 cm sera construit pour la récolte des eaux usées des bennes enterrées, du local technique, ainsi que des WC mis en place lors de manifestations. Ce dernier sera raccordé sur le nouveau collecteur PVC de diamètre 30 cm situé sous la rue Charles-Galland.

Arrêté III: Remplacement du collecteur du boulevard Emile-Jaques-Dalcroze

Un rapport d'inspection mentionne que ce collecteur d'eaux mélangées rectangulaire 40/40 cm, en maçonnerie, situé sous le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze est en mauvais état. Il est donc nécessaire de le remplacer par un collecteur PVC de diamètre 40 cm, permettant ainsi d'y raccorder l'ensemble du nouveau réseau de collecteur mentionné à l'arrêté II, relatif à l'évacuation des eaux du bastion Saint-Antoine. Ce nouveau tronçon viendra se raccorder sur le collecteur PVC de diamètre 50 cm de la rue Ferdinand-Hodler.

Coût des travaux

Arrêté I – Aménagement du bastion

Génie civil
Installations de chantier

100'000

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et
construction de collecteurs

Préparation chantier, démolition, déplacement fontaine		287'000
Terrassement	7'200 m ²	743'000
Canalisations (récolte des eaux pluviales)	240 ml	48'000
Aménagement de surface (construction chaussée, voies)	7'200 m ²	394'000
Equipements extérieurs (mobilier urbain, tri sélectif, benne enterrée, local technique)		366'000
Installations électriques		86'100
Eclairage public		245'000
Marquages		15'000
Abattage et aménagement paysagé	33 arbres	309'000
Total		2'593'000

Honoraires		
Ingénieur civil		45'000
Ingénieur géomètre		31'000
Architecte		236'000
Héliographie		17'000
Total	11,3%	329'000

Information et communication	0,8%	23'000
------------------------------	------	--------

Total HT		2'945'000
TVA 8% (arrondi)		236'000
Total TTC		3'181'000
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		127'000

Intérêts intercalaires:	$\frac{(3'181'000.- + 127'000.-) \times 26 \times 3,25\%}{2 \times 12}$	116'000
-------------------------	---	---------

Total TTC brut		3'424'000
----------------	--	-----------

A déduire:		
– crédit d'étude PR-495 voté le 20.03.2007		– 100'000

Arrêté I – Total TTC net après déduction		3'324'000
--	--	-----------

Arrêté II – Construction des réseaux de collecteurs du bastion de Saint-Antoine

Travaux de génie civil		
Installations de chantier		36'000
Préparation chantier, démolition		3'000
Canalisations	255 ml	337'000
Total		376'000

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et
construction de collecteurs

Honoraires d'exécution		
Ingénieur civil		42'000
Ingénieur géomètre		4'000
Héliographie		8'000
Total	12,6%	54'000
Information et communication	0,7%	3'000
Total HT		433'000
TVA 8% (arrondi)		35'000
Total TTC		468'000
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		19'000
Intérêts intercalaires:	$\frac{(468'000.- + 19'000.-) \times 26 \times 3,25\%}{2 \times 12}$	17'000
Total TTC brut		504'000

A déduire:

– Subvention cantonale de 15 % (arrondi) pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur public 430'000+TVA = Fr. 464'000)		– 70'000
--	--	----------

Arrêté II – Total TTC net après déduction 434'000

Arrêté III – Remplacement du collecteur boulevard Emile-Jaques-Dalcroze

Travaux de génie civil		
Installations de chantier		42'000
Préparation chantier, démolition		3'000
Collecteur public	190 ml	356'000
Raccordements privés au collecteur public		118'000
Total		519'000

Honoraires d'exécution		
Ingénieur civil		52'000
Ingénieur géomètre		5'000
Héliographie		8'000
Total	11,1%	65'000
Information et communication	0,7%	4'000

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et
construction de collecteurs

Total HT	588'000
TVA 8% (arrondi)	47'000
Total TTC	635'000
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	25'000
Total TTC brut	660'000
A déduire:	
– Subvention cantonale de 15 % (arrondi) pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur public 584'000+TVA = Fr. 631'000)	– 95'000
– Remboursement des propriétaires des bâtiments K597, L342 et L402 pour raccordement au réseau public d'assainissement (coût estimé des raccordements privés au collecteur public 118'000+TVA = Fr. 127'000)	– 127'000
Arrêté III – Total TTC net après déduction	438'000

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux pour l'aménagement du bastion de Saint-Antoine et la construction des réseaux de collecteurs est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2010).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

Subvention(s) et partenariat(s)

Une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'entretien de son réseau secondaire d'assainissement dans ce secteur.

Les travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d'assainissement seront engagés financièrement par la Ville de Genève, afin de s'assurer de leur parfaite exécution dans le cadre de la planification générale du chantier.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et
construction de collecteurs

Tous les frais liés à ces raccordements seront ensuite facturés et pris en charge par les propriétaires des bâtiments K597, L342 et L402.

Dans l'hypothèse d'éventuelles fouilles archéologiques, celles-ci sont en principe à la charge du Département des constructions et des technologies de l'information et le Conseil municipal en sera informé.

Les montants dus aux éventuels surcoûts en relation avec les fouilles archéologiques ne sont pas pris en compte dans la présente demande de crédit et devront faire l'objet de discussions. Le cas échéant, une demande de crédit complémentaire sera présentée au Conseil municipal.

Programme des travaux et délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et dureront 20 mois pour les arrêtés I et II et 4 mois pour l'arrêté III. La durée totale de l'opération est estimée à 26 mois.

Les travaux de l'arrêté III devront impérativement être réalisés avant ceux des arrêtés I et II.

Agenda 21 et choix écologiques

Le matériau de revêtement de sol sera en gravier concassé type du Jura, perméable, permettant d'une part de maintenir le cycle naturel des eaux et d'autre part d'offrir aux nouveaux arbres un milieu favorable pour leur développement.

Par ailleurs, la réalisation des fosses de plantation continues avec la mise en place de mélanges terre-pierres va dans le sens d'un souci du végétal et par là même répond aux exigences de développement durable. Parallèlement, la mise en place de sondes tensiométriques permettant le suivi de l'arrosage des nouvelles plantations assurera une meilleure gestion de l'eau.

La mise en lumière du site entre dans le cadre du plan lumière inscrit au plan directeur communal. Les lampes et les luminaires retenus pour ce projet possèdent une efficacité énergétique performante, correspondant aux critères actuels du développement durable. Les lampes à halogénures métalliques qui sont prévues pour l'éclairage du bastion ont un indice de rendu des couleurs nettement supérieur à celui des lampes à sodium actuellement en place. Les matériaux préconisés sont en grande partie recyclables.

La mise en place du centre de tri répond à la nécessité de réduire les déchets et accroître la réutilisation et le recyclage. Son intégration dans le site prend en compte l'amélioration du cadre de vie des riverains.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et
construction de collecteurs

Le choix des matériaux composant les canalisations s'est porté sur des éléments en PVC.

Ceux-ci présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place. De plus, le béton d'enrobage des collecteurs est composé de granulats recyclés.

Le remblayage des fouilles est prévu en grave de type recyclé, provenant de centrale.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite ainsi que malvoyantes.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

Information publique

Avant le début du chantier, une lettre d'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des riverains des rues environnantes, indiquant la nature des travaux prévus, leur durée et les mesures de circulation prises durant le chantier.

Sur place, un panneau d'information et de chantier décrira le nouvel aménagement ainsi que l'ensemble des travaux effectués (collecteurs, aménagement, etc.). La durée du chantier, son coût, les mandataires et les entreprises retenues seront également indiqués. Un photomontage pourra être élaboré par un mandataire spécialisé et prendra place sur ledit panneau.

A la fin du chantier, une inauguration sera organisée. Un «triptyque» sera publié, dans le but de présenter tant le nouvel aménagement que les découvertes archéologiques réalisées au cours des travaux.

Autorisation de construire

Une autorisation de construire portant sur les aménagements et les collecteurs a été déposée auprès du Département des constructions et des technologies de l'information le 11 octobre 2010, sous le numéro DD 103917/1, et est en cours d'instruction.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et
construction de collecteurs

Une requête en autorisation pour abattage et élagage d'arbres a été déposée le 8 juillet 2008 et acceptée le 15 août 2008 (requête N° 20081208-0, ref. SEV-A-08-077/N° 54515931).

Une prolongation de cette autorisation est en cours afin de la lier au présent projet.

Le projet de réaménagement du bastion de Saint-Antoine et de ses alentours a été présenté à la Commission des monuments, de la nature et des sites lors de la séance plénière du 30 mars 2010, pour avis, avant le dépôt du dossier de requête en autorisation de construire auprès du Département des constructions et des technologies de l'information.

Régime foncier

La réalisation de cet aménagement concerne les parcelles sises sur la commune de Genève, section Cité N°s 2973, 7122, 7229, 7230, 7234, propriété du domaine public communal et N° 4277, propriété privée de la Ville de Genève.

La parcelle N° 7122 de Genève/Cité, soit l'esplanade de Saint-Antoine, est grevée d'un droit de superficie N° DDP 7731 concédé à la Fondation des parkings de Genève, comprenant le parking public de Saint-Antoine.

Intérêts intercalaires

La durée de l'opération étant de 26 mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte pour les arrêtés I et II et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Référence au 6^e plan financier d'investissement 2011 – 2022

Ces objets figurent au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022, sous les rubriques N° 091.083.02, Saint-Antoine, bastion: Réfection du sol et plantations, pour un montant de 2'500'000 francs et N° 081.008.32, PGE – Interventions prioritaires, étape 1, pour un montant de 6'000'000 de francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été établi par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité en coordination avec les différents services concernés (SEVE, GCI et Unité conservation du patrimoine principalement).

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et
construction de collecteurs

Le service gestionnaire et bénéficiaire des arrêtés I, II et III du crédit de construction est le Service du génie civil.

La maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'arrêté I sera confiée à un bureau d'architecte-paysagiste et à un bureau d'ingénieurs civils pour les travaux des arrêtés II et III.

Budget prévisionnel d'exploitation

La parcelle N° 7366 sera nettoyée par le service Voirie-ville propre.

L'entretien des plantations et des espaces verts du projet pendant les cinq premières années d'exploitation, nécessitera une charge complémentaire de 9'000 francs par année. Ce montant sera à provisionner sur chaque budget ordinaire d'entretien des années 2013 à 2018 du Service des espaces verts de la Ville de Genève.

Le coût de la consommation en eau, suite à la mise en place de vannes d'alimentation pour les WC provisoires et manifestations, entraînera une charge supplémentaire de 1'200 francs par année. Ce montant sera à provisionner sur chaque budget ordinaire du service de l'énergie de la Ville de Genève dès l'année 2013.

Charge financière

La charge financière de l'investissement net prévue à l'arrêté I, comprenant les intérêts au taux de 2,75 % et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 218'290 francs.

La charge financière de l'investissement net prévue à l'arrêté II, comprenant les intérêts au taux de 2,75 % et les amortissements au moyen de 30 annuités, se montera à 21'430 francs.

La charge financière de l'investissement net prévue à l'arrêté III, comprenant les intérêts au taux de 2,75 % et les amortissements au moyen de 30 annuités, se montera à 21'630 francs.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRETE I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984,

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et
construction de collecteurs

22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 324 000 francs, destiné aux travaux d'aménagement du bastion de Saint-Antoine et de ses alentours situés sur les parcelles de Genève, section Cité N^{os} 2973, 7122, 7229, 7230, 7234, propriété du domaine public communal et N^o 4277, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 324 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 100 000 francs (PR-495, votée le 20 mars 2007) sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2033.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRETE II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987, 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988, 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de net de 434 000 francs, destiné à la construction des réseaux de collecteurs du bastion de Saint-Antoine, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et
construction de collecteurs

70 000 francs, représentant la part subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 504 000 francs, situés sur les parcelles de Genève, section Cité N^{os} 2973, 7122, 7229, 7230, 7234, propriété du domaine public communal et N^o 4277, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 504 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2043.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRETE III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987, 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988, 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de net de 438 000 francs, destiné au remplacement du collecteur du boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 95 000 francs, représentant la part subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 127 000 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments K597, L342 et L402, soit un montant brut de 660 000 francs, situés sur les parcelles de Genève, section Cité N^{os} 2973, 7122, 7229, 7230, 7234, propriété du domaine public communal et N^o 4277, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 660 000 francs.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et construction de collecteurs

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2042.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Préconsultation

M^{me} Marie-France Spielmann (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-861 prévoit de restaurer le bastion de Saint-Antoine. Je m'exprimerai également au nom de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville. Nous ne sommes pas opposés au principe de ce projet, mais nous n'en avons eu connaissance que par la *Feuille d'avis officielle*; nous avons ensuite organisé une assemblée de quartier avec les responsables du Service des espaces verts (SEVE) et du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, afin d'être informés. Au cours de cette rencontre, plusieurs suggestions et des remarques ont été exprimées, qui devaient faire l'objet d'une séance de travail. Malheureusement, depuis, c'est le silence complet! Cette réunion publique n'a pas été suivie d'effet.

Nous demandons donc, une fois de plus, que des assemblées de concertation et d'information soient organisées pour les habitants des environs, qui ont vu cette promenade fermée pendant plus de six mois. Cette lacune pourrait facilement être réparée par une audition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville à la commission qui sera chargée d'étudier la proposition PR-861.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, en effet, cette proposition n'est pas un modèle de concertation de la part de la Ville de Genève! Mais nous le savons depuis longtemps: la municipalité peine à se mettre à la concertation. Cependant, comme l'a dit M^{me} Spielmann, ce projet de réaménagement du bastion de Saint-Antoine a tout de même été présenté à l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, sur sa demande, le lundi 22 novembre 2010.

Même si le quartier n'a pas vraiment été consulté, nous ne devons pas freiner le processus du traitement de cet objet. Je propose donc que nous allions de l'avant en renvoyant la proposition PR-861 à la commission des travaux et des constructions, et non à celle de l'aménagement. Il s'agit ici de casser du bitume, de couper et de replanter des arbres, et donc de véritables travaux, non d'une opération d'aménagement!

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et construction de collecteurs

J'estime que la commission des travaux et des constructions devra auditionner non seulement l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, comme le demandait M^{me} Spielmann, afin qu'elle puisse déplorer le fait de ne pas avoir été consultée et nous faire d'éventuelles propositions, mais également tous les usagers potentiels du site concerné. Et ils sont nombreux! A titre d'exemple, je pourrais citer les personnes fréquentant le Palais de justice et les élèves du Collège Calvin.

Si nous voulons que le bastion de Saint-Antoine vive, il faudra vraiment le modifier et l'adapter, afin que ses différents usagers puissent s'approprier les lieux.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, les propos que vient de tenir M. Wisard montrent à quel point les auditions demandées porteront sur des questions d'aménagement, raison pour laquelle le groupe socialiste demande le renvoi de la proposition PR-861 à la commission de l'aménagement, et non à celle des travaux et des constructions.

M. Guy Dossan (R). Je m'étonne de ce que je viens d'entendre! Voilà que l'Alternative remet en question les projets d'un magistrat qui appartient à la même majorité qu'elle! La preuve: elle estime qu'il faut auditionner le ban et l'arrière-ban des utilisateurs du bastion de Saint-Antoine – et même, avec la faute d'orthographe, tout ce qu'il y a sur le banc et sous le banc!

Je me demande donc comment cette proposition a été élaborée. En effet, si c'est à la commission qui l'étudiera de refaire tout le projet, il se passera la même chose que dans d'autres cas analogues: nous auditionnerons des tas de gens, nous écouterons les suggestions des futurs utilisateurs des lieux, le projet changera et, au moment où il reviendra devant ce plénum, il ne sera plus le même qu'au départ!

Je m'inquiète un peu de cette manière de procéder, car le Conseil municipal semble vouloir se substituer de plus en plus à l'exécutif et aux services municipaux. Je ne crois pas que ce soit son job... Ou alors, si tel est vraiment le cas, il faut me le dire! J'ai toujours pensé que j'étais un parlementaire de milice, mais je veux bien quitter mon travail pour venir faire celui des services municipaux et du Conseil administratif en réélaborant des projets. Cela ne m'empêche pas de penser que nous sommes mal partis, si nous commençons à procéder ainsi... D'où mon étonnement à la suite des propos que je viens d'entendre.

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et construction de collecteurs

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, comme dirait Guy Dossan, les bras m'en tombent! Mais nous sommes à un mois des élections, c'est vrai, on s'amuse, le débat s'échauffe... Il ne s'agit pas de refaire tout le projet en commission, ce n'est pas vrai, Monsieur Dossan! Vous lui transmettez, Madame la présidente.

Nous avons compris de quoi il était question, dans ce projet. Sur cette esplanade du bastion de Saint-Antoine se trouvent des micocouliers – ou «faux acacias» – qui sont pourris et qu'il faut couper. C'est un Vert qui vous le dit! Cela ne fait pas de doute! Mais il y a aussi du bitume... Je rappelle que ce lieu servait de parking au Grand Conseil et au Conseil municipal, il y a dix ans encore. C'était une époque très glorieuse...

Il se trouve que nous vivons dans une société qui ne supporte pas l'accident, où il faut toujours trouver un responsable au malheur susceptible de nous accabler. La Ville doit donc se prémunir de telles accusations, au cas où quelqu'un passerait par-dessus les murets du bastion de Saint-Antoine. Il est vrai qu'ils sont assez bas, et qu'il faudra peut-être les rehausser, voire installer des barrières.

Telles sont les grandes lignes de ce projet: il faut défaire le bitume, couper les arbres et les replanter, aménager un espace public. Tout cela est déjà défini. Mais comment faire vivre les lieux? Je peux vous le dire, Mesdames et Messieurs: les espaces publics vont manquer à Genève, ces prochaines années! A moins que la Ville mette les bouchées doubles pour en créer de nouveaux... Dans le cadre du projet de réaménagement du bastion de Saint-Antoine, il nous reste donc à nous demander comment animer les lieux pour y attirer de potentiels utilisateurs: les personnes qui fréquentent le Palais de justice, les élèves du Collège Calvin, les touristes...

Ce débat promet d'être intéressant, même s'il est cosmétique. Lors de la soirée organisée par l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, nous avons évoqué l'idée d'installer sur place une roulotte du même style que la barge de la promenade des Lavandières, de mai à septembre. Cet établissement pourra servir à boire et à manger de la petite restauration ou des glaces délicieuses, entre 10 h et 19 h. Voilà comment on fait vivre un lieu! Telle est la discussion que nous devons mener en commission, Monsieur Dossan, mais le projet lui-même ne sera pas modifié dans ses grandes lignes.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, non seulement ce projet est déjà déterminé dans ses grandes lignes, mais je vois mal que l'on puisse envisager de démolir une fortification historique protégée par de nombreuses lois cantonales. C'est la réalité!

Proposition: réaménagement du «bastion» de Saint-Antoine et
construction de collecteurs

La réhabilitation du bastion de Saint-Antoine a d'abord pour objectif de le sécuriser car, comme l'a dit M. Wisard, le mur qui l'enceint est très bas et les enfants qui y courent ou les adultes pourraient passer par-dessus bord – heureusement, il n'y a pas eu d'accident! En outre, il y a sur cette esplanade des arbres qui tombent, comme vous pouvez le constater. Nous avons donc fermé cet espace pour éviter qu'un tronc ne s'abatte sur la tête de quelqu'un. Je rappelle qu'aux Minoteries, il y a deux mois à peine, un arbre est tombé – heureusement, il n'y avait personne dessous! Les mesures prévues dans la proposition PR-681 relèvent donc d'une obligation, le projet est inchangeable à cet égard.

Nous essaierons de consulter l'ensemble des utilisateurs des lieux, mais je signale qu'ils sont déjà passablement animés: en effet, de l'autre côté de la promenade de l'Observatoire, au-dessus du parking de Saint-Antoine, il y a une activité intense! Il s'agit de mettre en synergie ces deux lieux de détente chers à la population genevoise. Nous nous y emploierons, pour aller de l'avant aussi bien du point de vue de la luminosité, de l'arborisation que de la sécurité. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de faire droit à la proposition PR-861 du Conseil administratif.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 65 oui contre 1 non.

La présidente. Nous avons deux demandes de renvoi pour cette proposition: à la commission de l'aménagement ou à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté par 40 oui contre 23 non.

6. Proposition du Conseil administratif du 2 février 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 5 136 000 francs destiné à la réalisation des mesures à l'essai, durant une année, de la première tranche de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (PR-862).

Préambule

Le 12 novembre 2008, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève constatait l'aboutissement de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!», visant la «création de zones piétonnes prioritairement autour des écoles (lieux d'enseignement), des crèches, des EMS, des maisons de quartier et des établissements hospitaliers et médicaux, tout en garantissant une bonne accessibilité aux transports en commun, aux livraisons et aux ayants droit».

Les buts de cette dernière, demandant la réalisation de travaux pour fermer 200 rues à la circulation motorisée en ville de Genève, convergent avec les objectifs municipaux en matière d'amélioration de la qualité de vie en ville définis dans le plan directeur communal GE 2020. En effet, la Ville de Genève subit quotidiennement les nuisances d'un trafic motorisé qui explose alors même que les habitants de la commune optent de plus en plus pour une mobilité plus respectueuse de l'environnement en préférant l'usage du vélo et de la marche à pied à celui de l'automobile. L'objectif d'extension de l'aire à priorité piétonne est inscrit au plan directeur des chemins pour piétons, adopté le 13 décembre 2004 par le Conseil d'Etat, ainsi que dans le plan directeur communal, approuvé par les instances politiques communales et cantonales en 2009.

Conformément à l'article 36 de la loi sur l'administration des communes, l'initiative a été portée à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal, qui en a confirmé la validité le 23 juin 2009. Sa prise en considération a été acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 18 janvier 2010.

Le Conseil administratif a décidé de réaliser l'initiative en quatre étapes, précédées d'une étude destinée à définir les rues ou tronçons de rues concernés. Ainsi, ce sont environ 200 rues ou tronçons de rues qui seront rendus aux piétons et aux mobilités douces entre 2011 et 2014.

Un arrêté a été voté par votre Conseil le 29 juin 2010 (PA-110) permettant d'étudier les secteurs qui pourront faire l'objet d'une piétonnisation et la mise en exergue d'un premier lot de rues à piétonniser en priorité.

L'aménagement de ce premier lot fait l'objet de la présente demande de crédit de réalisation.

Celle-ci sera suivie par trois autres tranches qui seront déposées respectivement début 2012, 2013 et 2014. Dans le délai de quatre ans prévus par l'initiative, le Conseil administratif aura ainsi répondu aux buts fixés.

Exposé des motifs

Etude générale

Dans un premier temps, l'étude générale en cours d'élaboration a répertorié de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des rues ou tronçons de rues potentiellement concernés par une piétonnisation. Ce travail s'est fait sur la base des objectifs fixés par l'initiative, du plan directeur communal et du plan directeur des chemins pour piétons, mais également en tenant compte des propositions émanant de la société civile.

Rappelons que le plan directeur communal fixe un ensemble cohérent d'orientations à moyen et long terme pour l'aménagement du territoire. Il s'agit d'un **instrument contractuel** entre les autorités communales et cantonales qui permet d'énoncer un **socle de références partagées** pour les législatures actuelle et futures.

Le plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) est quant à lui un **outil de planification** qui propose à la fois une politique générale en faveur de la marche et des mesures concrètes d'aménagement de l'espace public, afin d'améliorer les conditions de déplacement des piétons, mais également, à une échelle plus globale, la qualité de vie en ville de Genève. Un premier plan directeur des chemins piétonniers a été adopté par le Conseil municipal le 26 novembre 2001, en application de la loi cantonale (L 160), adoptée par le Grand Conseil le 4 décembre 1998. Il est actuellement en cours de révision.

L'étude générale a également pour but d'intégrer la problématique du bruit routier. Pour rappel, la Ville de Genève compte 80 000 habitants touchés par des dépassements des valeurs de bruit sur les 185 000 personnes résidant sur son territoire. Selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), c'est à cette dernière qu'incombe la charge de l'assainissement en tant que propriétaire de son réseau routier. Le délai d'assainissement est fixé au 31 mars 2018.

Parallèlement à la prise en considération de ces documents de planification existants, des séances de consultation ont été organisées, sous forme d'auditions et de discussions avec les unités d'actions communautaires et les îlotiers de la Ville de Genève, qui ont pu relayer les volontés et velléités des habitants relatives aux zones piétonnes. Les milieux économiques ont également été sollicités afin de faire part de leurs attentes.

Ce travail a permis de proposer rapidement un premier lot de 50 rues sur lesquelles des interventions prioritaires doivent être menées.

Etape 1 – fermeture d'un lot de 50 rues – études d'aménagement

A ce jour, l'étude générale a permis de:

- établir et synthétiser l'inventaire de ce qui existe sur le sujet,
- identifier les 200 rues ou tronçons à piétonniser,
- définir les opportunités et les contraintes générales liées à la viabilité du réseau,
- apprécier les conditions de faisabilité de l'initiative,
- proposer des rues dont la mise à l'essai pourrait être aisément mise en œuvre et minimiserait les impacts au niveau de la circulation.

L'étude générale se poursuivra jusqu'en été 2011 et s'appliquera notamment à:

- tenir compte des impératifs liés au nombre de places supprimées en surface et des besoins d'accessibilité aux parkings en ouvrage,
- établir le potentiel d'appropriation des rues par la population.

Description des aménagements de piétonnisation

Les sites prioritaires ayant été localisés, des études d'aménagements spécifiques ont été lancées. Ces dernières préciseront les aménagements à prévoir et détailleront les arrêtés de circulation à l'essai valables pour une durée de douze mois. A l'issue de ce délai, un bilan de fonctionnement permettra de statuer sur la pérennisation ou non de la zone piétonne. En cas de succès, un aménagement définitif sera étudié et réalisé. Dans le cas contraire, un retour à la situation d'origine pourra être demandé. L'aménagement proposé devra donc être réversible.

Les aménagements devront:

- être légers, peu coûteux, faciles d'entretien et réversibles,
- valoriser l'espace reconquis et favoriser les usages. La piétonnisation des rues permettra aux riverains de se réapproprier un espace jusque-là dédié principalement au trafic automobile. Des aménagements adaptés aux types d'activités en présence (commerces, lieux d'habitation, écoles, EMS) seront proposés. Le principe est d'offrir plus d'espaces de détente et de loisirs de proximité pour les habitants, de promenades et de chalandises dans les secteurs plus commerciaux ou touristiques,
- démontrer la plus-value en termes de qualité de vie. Les aménagements devront encourager la cohésion sociale, par l'appropriation et le partage des

Proposition: initiative populaire «200 rues sont à vous»

espaces publics qui sont porteurs de civilité, de convivialité et de sécurité. Ils amélioreront la sécurité des plus vulnérables, notamment des enfants, en offrant des parcours hors du trafic,

- démontrer la faisabilité en matière de circulation avant et pendant la mise à l'essai. Les aménagements devront limiter les impacts en termes de report de charge dans les axes du réseau de quartier. Des mesures d'accompagnement seront introduites pour appuyer les fermetures de rues proposées. Ces mesures devront aider à protéger l'environnement, principalement en ce qui concerne la qualité de l'air (OPair) et les nuisances sonores (OPB),
- mettre en rapport les besoins d'accessibilité et de stationnement avec les bénéfices directs d'une piétonnisation (sécurité, convivialité, qualité de l'air, assainissement du bruit, etc.),
- garantir l'accès aux ayants droit (riverains, parkings privés, SIS, livraisons, entretien) et tenir compte des impératifs de sécurité.

Une méthodologie solide a été indispensable pour répondre aux critères de complexité, d'exhaustivité et d'objectivité exigés par la réalisation d'un premier lot de 50 rues relativement aisées à piétonniser.

L'étude a privilégié une convergence entre deux approches: une approche globale, partant d'un concept général, et une approche locale, se basant sur différents critères à appliquer rue par rue.

L'approche globale de type *top-down* a consisté à proposer plusieurs scénarios de développement des zones piétonnes, différenciées en fonction des objectifs visés, de la configuration de ces zones et de leurs impacts sur les quartiers et les habitants.

L'approche locale s'est appuyée sur une démarche de type *bottom-up* et a eu pour but de définir un certain nombre de critères plus ou moins favorables à la piétonnisation d'une rue, puis de procéder à une évaluation systématique de toutes les rues de Genève au travers de ces critères. Plusieurs «familles» de critères ont été ciblées:

- les critères exclusifs qui interdisent toute piétonnisation: appartenance de la rue au réseau routier principal et secondaire, présence d'un parking souterrain, etc.
- les critères de convergences qui peuvent être favorables à une piétonnisation tels que les éléments socio-économiques (densité d'habitants et d'emplois), les éléments environnementaux (axes à assainir au sens de l'OPB), les demandes récurrentes de la part de la population ou d'associations, l'importance ou la proximité des équipements publics (écoles primaires, jardins d'enfants, établissements de santé publique, commerces, infrastructures de loisirs, maisons de quartier, places de jeux, lieux de cultes, terrasses, marchés) et les éléments de mobilité (pôles et arrêts de

transports publics, stations de taxis, parkings publics, axes du réseau de quartier avec un fort trafic de transit).

Grâce à ces critères, deux typologies de rues ont pu être identifiées: les rues dites «trépidantes», à fort potentiel d'attractivité, et les rues dites «apaisées», à connotation plus résidentielle.

Les rues «trépidantes» concentrent des activités connectées aux TC, aux mobilités douces et aux parkings. Elles privilégient l'accueil des visiteurs (offres commerciales, hôtels, restaurants, lieux de vie nocturne tels que bars et discothèques) et favorisent le développement d'animations (terrasses, cafés, marchés temporaires, manifestations de rues).

Les rues «apaisées» concentrent des zones de logements et d'équipements de proximité destinées aux publics sensibles (EMS, écoles primaires, crèches, etc.), privilégient l'accueil des habitants (développement de la vie associative et communautaire), et favorisent la rencontre et le partage de l'espace public (réversibilité des affectations, cohabitation des différentes générations).

Les rues identifiées garantiront l'accès aux ayants droit (riverains, parkings privés, SIS, livraisons, entretien, voirie) et tiendront compte des impératifs de sécurité.

Les rues définies dans ce premier lot sont, par quartier:

Quartier de Champel

Rue Michel-Chauvet

Avenue A.-Bertrand (tronçon avenue Peschier – avenue Dumas)

Rue du Plateau-de-Champel

Quartier des Eaux-Vives

Chemin de la Clairière

Rue Henri-Blanvalet (tronçon chemin Neuf – rue Pictet-de-Rochemont)

Quartier de Plainpalais

Rue Prévost-Martin (tronçon boulevard du Pont-d'Arve – rue du Pré-Jérôme)

Rue Jean-Violette (tronçon rue Prévost-Martin – rue Cingria)

Rue de la Tour

Rue des Voisins (tronçon boulevard du Pont d'Arve – rue Jean-Violette)

Rue Pictet-de-Bock

Place de la Synagogue

Quartier des Acacias

Rue du Grand-Bureau

Rue Gustave-Revillod

Quartier de la Vieille-Ville

Rue Chausse-Coq
Rue Maurice
Rue Etienne-Dumont
Rue Frank-Martin
Rue Charles-Galland (tronçon boulevard Jaques-Dalcroze – rue François-Bellot)

Quartier du Petit-Saconnex

Place du Petit-Saconnex
Rue Chandieu
Rue Marie-Brechbühl

Quartier de la Jonction

Rue du Village-Suisse (tronçon rue Gourgas – rue des Maraîchers)
Rue des Gazomètres
Rue des Plantaporrêts
Rue Patru (tronçon Boulevard Carl-Vogt – avenue du Mail)
Rue des Savoises et passage Cabriol
Rue de la Coulouvrenière
Rue du Tir (tronçon rue de la Coulouvrenière – rue du Stand)
Rue de l'Arquebuse (tronçon rue de-Hesse – boulevard Saint-Georges)

Quartier des Pâquis

Rue Butini (au droit de la place Châteaubriand)
Rue de la Navigation (tronçon rue de Berne – rue du Levant)
Rue de Berne (tronçon rue du Môle – rue de la Navigation)
Rue du Môle (tronçon extension rue de Neuchâtel – rue de Bâle)
Rue de Fribourg
Rue Pradier
Rue de la Chaponnière

Quartier des Grottes – Saint-Gervais

Rue de Sibérie
Rue du Cercle
Rue Baudit
Rue des Gares
Rue Vallin
Rue des Corps-Saints

Quartier de Saint-Jean

Rue du Beulet

Rue de la Nouvelle Héloïse (tronçon rue du Contrat-Social – avenue du Devin-du-Village)

Quartier de Rive

Rue Robert-Estienne

Rue du Port

Rue du Prince

Rue de la Tour-Maîtresse

Rue Faucigny

Rue d'Aoste

Le scénario retenu vise à proposer un premier lot de 50 rues aisément piétonnisables conformément aux critères de pertinence et aux besoins et envies mis en évidence par les acteurs consultés. Cette première étape s'est également attachée à proposer des rues dans tous les quartiers de la ville, de sorte à concentrer les activités et la densité dans l'hypercentre, les pôles mixtes dans la seconde couronne par le développement de petits cœurs actifs, les rues apaisées dans les quartiers suburbains, et les zones apaisées en périphérie.

Pour rappel, il s'agit de la première étape de la constitution d'un réseau de piétonnisation plus large qui sera défini par la création des 200 rues piétonnes telle que proposée par l'initiative. A terme, le but est de constituer un réseau cohérent et harmonieux de zones à priorité piétonne en Ville de Genève.

Les études détaillées, en cours d'élaboration, permettront d'affiner ce choix de rues. Dans le cas où les analyses feraient émerger des difficultés rédhibitoires pour la mise en œuvre d'une piétonnisation, des rues de substitution seraient proposées et constitueraient un lot de réserve. Ces solutions alternatives se situeront à proximité des zones initialement désignées, la démarche permettant d'intégrer d'autres besoins ou intérêts particuliers.

Réalisation

Un travail préparatoire a été élaboré par les services de la Ville de Genève, qui a eu pour but d'illustrer un certain nombre de dispositifs construits permettant d'aménager et de valoriser l'espace public, de favoriser de nouveaux usages riverains et de contrôler l'accès des secteurs fermés à la circulation.

Ces propositions ont été élaborées de manière à pouvoir s'appliquer à dif-

férentes configurations spatiales et géographiques et constituent les cahiers des charges pour l'élaboration des projets localisés.

Ainsi, les aménagements seront simples mais tiendront toutefois compte des éléments suivants:

- une gestion et un entretien aisé des aménagements,
- une redistribution manifeste de l'espace en faveur des piétons,
- des aménagements pour les cyclistes, une offre suffisante en stationnement vélos,
- des aménagements pour les personnes à mobilité réduite,
- une compatibilité assurée avec les transports en commun,
- une accessibilité garantie aux véhicules de secours, de voirie, aux livraisons et éventuels ayants droit.

Collaboration avec les acteurs concernés

D'une manière générale, les études sont menées en concertation et en collaboration avec tous les acteurs concernés par ce projet de grande envergure.

Pour garantir l'aboutissement des projets, la Ville de Genève a engagé une collaboration étroite avec la Direction générale de la mobilité, les Transports publics genevois, les associations d'habitants et de commerçants, les initiants ainsi qu'avec les partenaires institutionnels concernés par le projet.

Eu égard à la diversité et à l'étendue des réalisations, il ne faut pas minimiser la complexité de la démarche. Le nombre d'acteurs impliqués, aux intérêts parfois divergents (associations locales, groupements et fédérations, autorités cantonales) et les validations successives à obtenir pour garantir le succès de l'opération supposent un travail de concertation minutieux et opiniâtre, qui passe par de nombreuses itérations. Ces démarches sont modulées en fonction des contextes locaux.

Réponse à l'initiative IN-2 (166)

La présente demande de crédit constitue la première étape de concrétisation de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»

Coût des travaux

Basé sur le retour d'expériences de différents aménagements similaires déjà

réalisés, le montant des travaux, estimé en moyenne à 90 000 francs HT par rue, comprend également les honoraires et les frais d'information aux riverains. Les travaux s'inspirent d'un catalogue d'aménagements simples et bon marché. Les aménagements resteront en place durant la période de mise à l'essai.

Total HT		4'500'000
TVA 8% (arrondi)		360'000
Total TTC		4'860'000
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		194'000
Intérêts intercalaires:	$\frac{(4'860'000.- + 194'000.-) \times 12 \times 3,25\%}{2 \times 12}$	82'000
Total TTC net		5'136'000

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux pour l'aménagement à l'essai des 50 rues piétonnes est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2010).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

Programme des travaux et délais

Les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal, une fois le délai référendaire écoulé, les arrêtés de circulation et les éventuelles autorisations de construire entrés en force et une fois les matériaux nécessaires commandés et livrés. La durée totale de l'opération est estimée à 12 mois.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite ainsi que malvoyantes.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

Information publique

Avant le début du chantier, une lettre d'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des riverains des rues environnantes, indiquant la nature des travaux prévus et leur durée.

Des panneaux d'information décrivant les nouveaux aménagements seront mis en place puis déplacés au fur et à mesure de l'avancement des travaux

Intérêts intercalaires

La durée de l'opération étant de 12 mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Référence au 6e plan financier d'investissement 2011 – 2022

Cet objet figure au 6e plan financier d'investissement 2011-2022, sous la rubrique N° 102.752.22, ZP – Divers rues: Mesures de piétonisation, IN-2 (166), pour un montant de 20 millions de francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de construction est le Service du génie civil.

La maîtrise d'œuvre et la direction des travaux pour les travaux d'aménagement de surface seront assurées conjointement par le Service du génie civil et par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

Charge financière

La charge financière de l'investissement net prévue, comprenant les intérêts au taux de 2,75% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 594 440 francs.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 136 000 francs, destiné à la réalisation des mesures à l'essai, durant une année, de la première tranche de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»

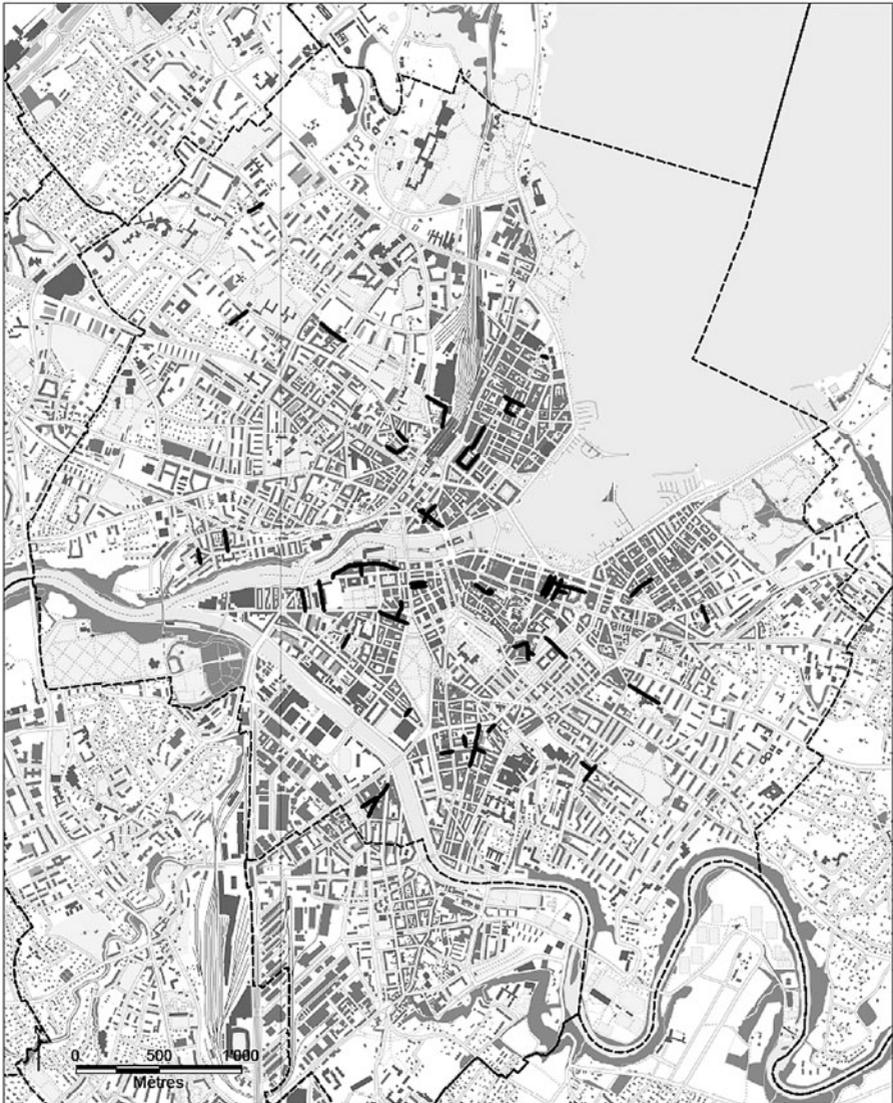
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 136 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2022.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

**Ville de Genève, Etude concernant la mise en oeuvre de l'initiative populaire IN-2 (166)
"200 rues sont à vous - pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces"**

Premier lot de 50 rues



Préconsultation

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, quelle tristesse d'en arriver là! Je pourrais passer dix minutes à vous répéter inlassablement que nous sommes favorables à l'aménagement de rues piétonnes, mais avec des compensations cohérentes en termes de places de stationnement, et à condition d'en faire de véritables espaces de vie à rendre à la population. La proposition PR-862, si elle n'est pas une supercherie, est en tout cas bâclée!

Quelques exemples suffiront à le prouver. Elle prévoit notamment de piétonniser la place du Petit-Sacconnex qui, je le rappelle, ne fait pas partie du réseau de quartier mais du réseau secondaire; nous ne pouvons donc tout simplement pas la fermer à la circulation. Parlons aussi de la rue Maurice, qui est déjà piétonne – une chaîne en interdit l'accès aux véhicules! Parlons de la rue du Beulet, où les habitants n'ont pas l'air très satisfaits de la piétonnisation!

Parlons surtout – c'est là notre grande interrogation – de la série de rues à piétonniser dans le quartier de la Cité, qui figuraient dans un projet de compromis que le Conseil administratif nous a soumis il y a quelques mois! Je veux parler de la proposition PR-787, où était prévue la construction du parking des Clés-de-Rive. Quelle ne fut pas notre surprise de voir, à quelques mois d'intervalle, les mêmes rues figurer dans une proposition différente, la proposition PR-862!

Je suis très surpris que le Conseil administratif ne nous donne pas son avis sur cette bizarrerie. Soit il nous annonce que la proposition PR-787 est retirée – ce qui, à mon avis, est formellement impossible, puisque nous avons voté son renvoi à la commission de l'aménagement et que le rapport sur cet objet sera traité prochainement par notre plénum – soit il nous doit quelques explications.

Quelle est donc la position du Conseil administratif par rapport au projet des Clés-de-Rive? C'est notre première question, au cours de ce débat qui risque de durer. Que pense la Délégation du Conseil administratif à l'aménagement du territoire, qui nous avait proposé ce compromis auquel nous adhérons? Qu'en est-il de ce fameux compromis lui-même? Devons-nous faire un trait sur toute possibilité de compensation des places de stationnement supprimées en surface? Je rappelle que la proposition PR-862 prévoit, dans le cadre de la piétonnisation des 50 premières rues, la suppression de 900 places pour quatre-roues et de 500 places pour deux-roues, sans mentionner la moindre compensation. Qu'en est-il?

Je me demande aussi quelle vision d'ensemble régit ce projet, et l'avis du Conseil administratif à ce sujet m'intéresserait également. Il nous propose la piétonnisation de quelques rues éparses sans véritable cohérence entre elles, je ne vois donc pas vraiment l'utilité de cette mesure.

Voilà les points sur lesquels nous nous interrogeons. J'aimerais recevoir des explications de la part du Conseil administratif, avant de reprendre la parole pour m'expliquer sur le fond de la problématique soulevée par la proposition PR-862.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie tout d'abord de m'excuser, j'aurais dû prendre la parole tout de suite pour vous informer de l'avancée de ce dossier.

L'initiative IN-2 du groupe des Verts a été validée par le Conseil d'Etat, puis acceptée par une majorité du Conseil municipal. J'ai été mandaté par le Conseil administratif pour lui présenter dans les six mois une proposition de concrétisation de cette initiative, ce que j'ai fait. La proposition PR-862 présente donc un projet de piétonnisation de 50 premières rues sur les 200 demandées. Avec le petit groupe de pilotage que nous avons mis sur pied grâce à l'aide des auteurs de l'initiative – j'en profite pour les remercier au passage – nous avons jugé intéressant et intelligent, dans un premier temps, de doter ces rues ouvertes à la vie d'aménagements piétonniers provisoires pendant une année.

Le budget de l'opération s'élève à environ 100 000 francs par rue. Le présent projet du Conseil administratif pour la réalisation du premier quart de la piétonnisation demandée dans l'initiative IN-2 correspond donc à une demande de crédit de 5 136 000 francs, soit 50 rues fois 100 000 francs. Voilà qui montre à quel point le Conseil administratif est garant des institutions genevoises, et notamment du droit populaire d'initiative communale.

Nous nous tiendrons à cette position et nous proposerons par la suite – si le chaos politique et les stratégies des uns et des autres ne nous en empêchent pas – un deuxième, un troisième, puis un quatrième train de mesures pour l'aménagement de ces rues piétonnes ouvertes à la vie.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Chers collègues, je veux d'abord féliciter l'administration et les mandataires chargés de l'étude qui est à la base de la proposition PR-862. Ils ont effectué un travail considérable, tout en respectant les délais impartis par l'initiative IN-2. Les Verts sont ravis de voir l'engagement de l'administration pour réaliser leur initiative «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»

J'en rappelle les principaux objectifs. Premièrement, il s'agit d'améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs de notre ville, de créer davantage d'endroits pour les jeux d'enfants et les sports de rue, d'aménager des lieux où les

âinés puissent déambuler en toute sécurité, et de favoriser des espaces propices à l'échange entre voisins.

Deuxièmement, les mesures que nous prônons visent à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des nuisances sonores dues à la circulation automobile, afin de contribuer au respect de la législation fédérale en matière de bruit et de pollution. J'ai entendu mon préopinant radical, qui est opposé à notre initiative, plaider pour le respect des lois en évoquant la place du Petit-Saconnex. Eh bien, il faut aussi respecter les lois en matière de bruit et de pollution! La Ville n'échappera pas à cette obligation et, si elle ne s'y soumet pas, elle le paiera cher!

La pollution atmosphérique importante de ces dernières semaines est une actualité qui prouve le bien-fondé de l'initiative IN-2. Il est donc absolument nécessaire d'agir pour la réduire. On ne peut pas prétendre que nous sommes pris par surprise, quand survient le phénomène des pics de pollution et de dépassement des valeurs limites de particules fines. Cela se produit chaque hiver, les conditions météorologiques étant toujours les mêmes à cette période de l'année. Il est inadmissible d'en arriver à interdire aux enfants de jouer dehors ou de faire du sport à l'extérieur, au lieu de prendre des mesures pour réduire la pollution. Or, nous savons très bien que nous ne pouvons pas y parvenir du jour au lendemain, mais qu'il faut agir sur le long terme. Notre initiative IN-2 et la proposition PR-862 vont dans ce sens.

En outre, les Verts sont convaincus que cette démarche aura également un impact positif sur la cohésion sociale, notamment contre les incivilités, ainsi que sur la sécurité – non pas seulement la sécurité routière, mais la sécurité tout court!

A présent, je me permettrai de dissiper quelques fausses vérités. Par la promotion des rues piétonnes, les Verts ne veulent pas interdire aux Genevois de posséder une voiture, mais créer des conditions permettant de s'en passer et de profiter davantage du domaine public. L'initiative IN-2 n'entend pas non plus interdire aux personnes qui habitent à la campagne de venir en ville en voiture, si elles ne peuvent pas faire autrement. Cependant, il s'agit de créer le cadre nécessaire pour qu'il soit plus facile de se rendre en ville sans voiture, grâce à une politique de mobilité cohérente sur tous les fronts. Nous voulons renverser la tendance et en finir avec la prédominance et l'omniprésence de la voiture dans nos rues, qui durent depuis quarante ans! Bien entendu, il n'est pas question d'entraver la circulation des véhicules de livraison dont dépend la bonne marche du commerce, ni des véhicules de sécurité.

Pour ce qui est des 50 rues contenues dans le premier lot du projet de piétonnisation, les Verts sont conscients qu'elles ne suffiront pas à résoudre tous les problèmes soulevés dans l'initiative IN-2. Cependant, Monsieur Genecand – vous lui transmettez, Madame la présidente – il est malhonnête d'accuser le Conseil

administratif d'incohérence dans le choix de ces 50 rues, car le concept global porte sur 200 rues et la proposition PR-862 ne concerne qu'une partie de sa réalisation.

Cette première phase de piétonnisation permettra de donner l'impulsion à la suite du projet, en permettant aux Genevois de faire l'expérience d'une meilleure qualité de vie grâce aux espaces piétonniers. Il est d'ailleurs complètement absurde de prétendre que cette démarche ne combattrait pas la pollution! Certes, ces 50 premières rues sont traversées par un faible trafic et ne présentent donc pas d'obstacle majeur aux mesures de piétonnisation; si l'administration avait choisi des rues à forte circulation, ce projet susciterait encore beaucoup plus d'indignation du côté des défenseurs du libre choix des transports!

Un autre argument des adversaires de l'initiative IN-2, que nous avons pu lire dans la *Tribune de Genève*, ne tient pas non plus la route: le prétendu report du trafic dans d'autres rues. Je viens justement de dire que les 50 rues choisies dans la proposition PR-862 avaient peu de trafic, et donc que ce report sera minimal. Bien sûr, de manière générale, ces mesures n'empêcheront pas les embouteillages de persister, voire d'augmenter. Cependant, à terme, si tous les moyens d'une politique de mobilité cohérente sont mis en œuvre – c'est-à-dire le développement des transports publics et des mobilités douces, la politique du stationnement et l'accès modéré à la ville des transports individuels motorisés – il y aura moins de voitures et moins d'embouteillages.

Il faut le dire: les nuisances liées à la circulation actuelle deviendront illégales en 2018. Il faut donc réduire l'afflux de voitures en ville. Nous n'avons pas le choix! Ce n'est pas que nous soyons des ayatollahs antivoitures, mais il s'agit d'une question de bon sens et nous ne pouvons pas faire autrement! Et ne venez pas me servir l'argument des futures voitures écologiques, car leur utilisation permettrait de réduire la pollution, certes, mais elle ne résoudra pas le problème de l'encombrement de l'espace public et des embouteillages. La surface de notre ville n'est pas extensible!

Quant à la problématique du stationnement, nous considérons qu'elle n'est pas étroitement liée à la proposition PR-862, mais il ne serait pas honnête non plus de l'exclure complètement du débat. Les Verts sont d'avis qu'une place supprimée en surface sur le domaine public, comme cela risque parfois d'arriver dans les rues piétonnes, ne doit pas forcément être remplacée en sous-sol, à l'heure actuelle.

Les données sur le stationnement public émises par la Gérance immobilière municipale (GIM) et les fondations immobilières des habitations à bon marché (HBM) de l'Etat sont claires: il y a des places vacantes en grand nombre dans les parkings souterrains – mais peut-être sont-elles chères... A ce sujet, j'aime-

rais bien que la droite se soucie autant du prix du logement des personnes que de celui des parkings! Nous attendons d'ailleurs que les milieux immobiliers nous transmettent leurs statistiques sur le nombre de places de stationnement privées existantes et leur taux d'occupation. Cela nous permettrait de débattre sur la problématique du stationnement en toute connaissance de cause.

Le seul point sur lequel je partage l'avis de mon préopinant radical, au sujet de la proposition PR-862, c'est qu'elle prévoit la piétonnisation de six rues déjà comprises dans la proposition PR-787, dont le rapport reviendra prochainement de commission. Or, le magistrat Pagani s'est engagé à éviter ce genre de doublons; il y a donc là quelque chose de pas très cohérent!

J'en viens au coût de cette première phase de réalisation de l'initiative IN-2. Certains disent que c'est très cher, mais il faut comparer avec les crédits que nous avons déjà votés pour le réaménagement d'autres rues. Dans certains cas, nous avons dépensé 1 million de francs pour 200 m de chaussée, sans parler du sous-sol. Or, dans le projet qui nous est présenté ce soir, la piétonnisation ne coûterait que 90 000 francs par rue...

Quant à la réversibilité des aménagements piétonniers, Mesdames et Messieurs, je vous rends attentifs au fait qu'elle n'est pas synonyme de mesures provisoires. Le fait que leur autorisation soit provisoire ne signifie pas que...

La présidente. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale!

M^{me} Claudia Heberlein Simonett. Je finis dans deux secondes! Je disais que l'autorisation provisoire, pour une année, des mesures de piétonnisation n'implique pas forcément qu'elles ne seront pas pérennisées par la suite! Cet investissement reste donc justifié. Si une rue piétonne devait changer de statut après ce délai, nous pourrions encore diminuer le coût de son aménagement.

Pour conclure, les Verts continueront à prendre le pouls des habitants et à récolter des idées auprès des associations, comme nous l'avons fait dans le passé. Nous avons fourni à l'administration un épais dossier...

La présidente. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale!

M^{me} Claudia Heberlein Simonett. Ce dossier contient le résultat des consultations menées dans plusieurs quartiers sur la qualité des aménagements déjà effectués, et pas seulement sur le choix des futures rues piétonnes.

La présidente. Votre temps de parole est écoulé, Madame Heberlein Simonett.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett. Nous nous réjouissons vivement que la réalisation de l'initiative IN-2 se poursuive. En attendant, nous demandons le renvoi de la proposition PR-862 à la commission des travaux et des constructions.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne vous étonnerai probablement pas beaucoup en vous disant que, aux yeux du groupe démocrate-chrétien, cette proposition a, en l'état, un certain nombre de tares – mais j'espère qu'elle pourra être améliorée en commission.

Tout d'abord, si vous m'autorisez à paraphraser George Orwell, nous observons que, en matière de concertation, certains sont largement plus égaux que d'autres! En effet, nous lisons dans la proposition PR-862 qu'il y a eu plusieurs séances de consultation avec les unités d'action communautaire et les flotiers. Quant aux milieux économiques, ils ont été «sollicités»... En réalité, cette expression recouvre le fait qu'ils ont été convoqués à une seule séance, au cours de laquelle on leur a demandé de bien vouloir désigner les rues qu'ils étaient prêts à voir fermées. Je crois que, en matière de concertation, on peut encore beaucoup discuter et faire de grands progrès...

J'observe une deuxième chose, assez amusante. On nous dit que l'initiative IN-2 sera mise en application dans le délai prévu de quatre ans, à raison d'une tranche de piétonnisation par année en 2011, 2012, 2013 et 2014. A ce sujet, j'ai une question peut-être un peu sottise, on m'en excusera, mais sans doute n'ai-je pas très bien compris le mécanisme. La proposition PR-862 porte sur une phase de test de douze mois, suivie d'une analyse des résultats et, éventuellement, de modifications en vue de la piétonnisation durable des rues concernées. Prétendre que l'on aura répondu à l'initiative IN-2 à la fin de l'année 2014, cela signifie ipso facto que l'on n'aura pas passé à l'étape des corrections après la phase de test, et donc que l'on considère celle-ci comme destinée à réussir du premier coup. On voit bien que le Conseil administratif croit avoir la science infuse... Quant à moi, on me permettra d'émettre de sérieux doutes là-dessus!

Enfin, où est la stratégie? Adrien Genecand a cité une rue, et moi j'en citerai une autre – naturellement, chacun voit midi à sa porte – à savoir le bout de la rue du Plateau-de-Champel que le Conseil administratif se propose de fermer. J'y passe tous les jours, car cette rue est située entre mon domicile et mon lieu de travail; je constate que le tronçon concerné est surtout fréquenté le jeudi, jour de marché. Je ne suis donc pas sûre que vouloir le fermer à la circulation réponde

à une stratégie de promotion de la mobilité douce en faveur du mieux-vivre en ville. Mais comme ce bout de rue dessert trois ou quatre allées, leurs habitants seront bien contents!

Stratégie pour l'ensemble de la communauté genevoise... Je demande à voir! Et cela d'autant plus que, comme M. Genecand, je suis restée très fâchée du vote de la commission de l'aménagement, au mois de décembre 2010, sur les propositions PR-787 et PR-792. La stratégie de piétonnisation présentée dans ces deux projets émanait, nous avait-on dit à l'époque, de l'ensemble du Conseil administratif, par ce que l'on a coutume d'appeler un compromis à la zurichoise.

Mesdames et Messieurs, j'espère que vous serez prochainement saisis d'un rapport à ce sujet – pour ma part, je suis rapporteuse de minorité sur la proposition PR-787, j'ai fait mon devoir et déposé mon rapport. Il se trouve qu'une majorité de la commission de l'aménagement a jugé bon de biffer le mot «stratégie» dans l'expression «stratégie de piétonnisation». Quelles conclusions devons-nous en tirer? Que l'on continue à travailler à la petite semaine? Mais allons donc!

Quoi qu'il en soit, le groupe démocrate-chrétien reste fondamentalement optimiste dans sa vision de la société, raison pour laquelle nous demandons instamment au Conseil municipal de renvoyer cette proposition PR-862 à la commission de l'aménagement. J'espère que, lors de ses travaux, nous pourrions améliorer substantiellement ce qui, pour le moment, n'est qu'un joyeux puzzle. (*Applaudissements.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, mon collègue Adrien Genecand débutait son intervention en disant: «Quelle tristesse!» Pour ma part, j'ai envie de dire: «Quelle aberration!» Et surtout, quel que soit le parti auquel on appartient: «Quelle absence d'ambition pour Genève! Quel manque d'enthousiasme pour notre belle ville, pour la rendre vivante et vivable, pour lui donner du souffle et de l'air!»

Tout le monde peut se rallier aux objectifs de la proposition PR-862, la preuve: l'initiative IN-2 a recueilli un nombre important de signatures. Hélas, il faut le dire ce soir: nous avons été trompés par celles et ceux qui l'ont engagée auprès de la population. Dans un premier temps, nous avons été trompés ici, au Conseil municipal, car le projet initial prévoyait une compensation des places de stationnement supprimées en surface par des places en sous-sol, en particulier grâce au futur parking des Clés-de-Rive. D'ailleurs, cette infrastructure-là n'aurait pas suffi, il en aurait fallu beaucoup d'autres! Vu le nombre de rues destinées aujourd'hui à la piétonnisation, on ne remplace pas toutes ces places dans un seul parking! Soyons réalistes!

Nous avons donc été trahis par vous, Mesdames et Messieurs de la gauche, car vous nous avez d'abord fait croire que nous pouvions négocier avec vous, discuter en commission et, éventuellement, travailler ensemble pour Genève. En réalité, c'est impossible! Vous vous concentrez sur le dossier qui vous obsède, l'élimination de la voiture, en nous abandonnant celui qui pourrait peut-être avoir l'aval de l'ensemble de la population et rendre la ville vivante, c'est-à-dire le libre choix des moyens de transport et les parkings.

Deuxième trahison: vous trompez la population! En signant l'initiative IN-2, elle a montré qu'elle croit en vous, en nous, en notre capacité démocratique de faire des alliances intelligentes pour que la piétonnisation des rues en ville de Genève rende les quartiers vivants.

Au mois de juin 2010, le Conseil municipal a voté l'arrêté PA-110, à savoir un crédit d'étude permettant de définir les secteurs susceptibles de faire l'objet d'une piétonnisation et de choisir les 50 premières rues concernées. Le Conseil administratif a donc mis six mois pour réaliser cette étude, mais Genève n'est pas la première à engager cette démarche! D'autres villes l'ont fait avant nous: Lyon, Bordeaux qui a si bien réussi qu'elle a reçu un prix, Fribourg où c'est parfait, Berne, Zurich... Tout le monde s'y est mis! Genève n'en est qu'à la phase d'expérimentation, il n'y a pas de quoi crier qu'elle va réinventer la roue! C'est tout simplement ridicule!

Ne pouvons-nous pas tirer un enseignement de l'expérience faite par d'autres villes? On apprendrait qu'il faut intégrer le principe de sécurisation dans le choix des rues à piétonner. Entre ces zones de vide où l'on supprime le trafic automobile, la circulation est reportée dans d'autres rues par un simple phénomène de substitution.

En outre, si la gauche s'entête à piétonner à tout prix sans tenir compte de la vitalité économique des secteurs concernés et sans prendre de contact avec les commerçants, il n'y aura que du vide dans ces rues, et non la vie promise aux habitants.

Pour ces différentes raisons, nous estimons que l'on est en train de mettre la charrue devant les bœufs. On promet à la population un mieux-vivre que nous appelons tous de nos vœux, alors que, en réalité, la démarche engagée par la gauche néglige de créer les conditions-cadres pour atteindre cet objectif – à savoir la création de parkings aux abords de ces zones piétonnes puis leur aménagement en surface. Nous n'aurons donc pas ce que nous voulons, une ville vivante et vivable.

Voilà pourquoi nous estimons qu'il est absolument inutile de tergiverser en commission sur la piétonnisation. Nous demandons donc le retour de la proposi-

tion PR-862 au Conseil administratif, afin qu'il prenne ses responsabilités, fasse son travail et nous soumette une nouvelle proposition cohérente basée sur l'expérience d'autres villes, une proposition digne de cette cité que nous aimons et que nous voulons belle et vivante. C'est à l'exécutif de faire le travail! Ce n'est pas à une commission qui écouterait chacun de ses membres, parti par parti, de proposer la piétonnisation de telle rue ou place plutôt qu'une autre.

De plus, la réalisation de ce projet étant reportée à la prochaine législature, il faudrait voir ce que donnerait son élaboration par une nouvelle majorité... Nous aurons ainsi une ville véritablement agréable, accessible, vivante aussi bien économiquement que culturellement et socialement, comme nous le souhaitons. Pour ces raisons, le groupe libéral n'entrera pas en matière sur la proposition PR-862. Il la renverra donc à son expéditeur, en attendant des jours meilleurs!

M. Gary Bennaim (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord souligner un point qui est peut-être passé quelque peu inaperçu: du côté libéral-radical, nous avons changé de paradigme! Contrairement à ce que croient les Verts, la gauche et je ne sais quel autre groupuscule, nous ne sommes plus les probagnoles à tout crin! Comme le rappelait Florence Kraft-Babel, nous avons voulu tendre la main à l'Alternative et avancer avec elle, en travaillant sur le projet de parking des Clés-de-Rive qui permettait de compenser les places de stationnement perdues en surface à cause de la piétonnisation de certaines rues.

Nous sommes convaincus que la ville ne peut pas vivre sans le trafic qu'elle draine. Je parle des livraisons, mais aussi des acheteurs, des visiteurs, des touristes et de toutes les personnes qui veulent flâner à Genève et ne vivent pas obligatoirement au centre-ville ou dans la proche banlieue. Nous avons eu la surprise de découvrir après coup que, à cause du moratoire sur les parkings, il n'y aura pas de compensation de places de stationnement. C'est une grande déception!

Ensuite, on nous propose de piétonniser 50 rues. J'ai fait comme vous, Mesdames et Messieurs: j'ai consulté la liste qui figure dans la proposition PR-862, pour voir où elles sont situées. Certaines sont particulièrement intéressantes.

Prenons la rue Maurice, qui se trouve au bout de la rue Etienne-Dumont et débouche sur la promenade de Saint-Antoine, dans la Vieille-Ville; elle est déjà interdite à la circulation et fermée par une chaîne. L'identification de cette rue comme «piétonnalisable» a coûté 10 000 francs! Bravo au Conseil administratif! La prochaine fois, qu'il me demande de faire le travail, on économisera 10 000 balles! Et vous savez combien cela va coûter, pour la fermer? Près de 117 000 francs, si l'on tient compte de la potentielle augmentation de 15% du montant prévu de 102 000 francs que mentionne la proposition PR-862.

Continuons à nous balader et voyons ce qu'il en est à la rue Patru, en face d'Uni-Mail. Incroyable! Elle est déjà à moitié fermée! En effet, la circulation y est interdite entre l'avenue du Mail et la rue des Pavillons. Pas de problème: 10 000 francs pour l'identifier comme «piétonnable», 117 000 francs pour la fermer!

Poursuivons notre promenade. Cette fois, nous arrivons à Champel, où il est prévu de fermer la fin de l'avenue Bertrand. C'est une très bonne idée, car il y a très peu de trafic dans ce secteur. Mais l'automobiliste devra alors faire le tour du parc Bertrand, remonter l'avenue Peschier, tourner du côté de la rue Maurice-Barraud, redescendre l'avenue Dumas, passer devant une église et deux écoles...

Voilà qui est tout à fait contradictoire avec l'objectif de l'initiative IN-2, à savoir la création de zones piétonnes prioritairement autour des écoles, des crèches, des établissements médico-sociaux (EMS), des maisons de quartier et des établissements hospitaliers et médicaux, en garantissant leur accessibilité aux transports en commun. Est-il vraiment intelligent de fermer une rue pour que les voitures soient détournées le long du parc Bertrand et passent devant les écoles voisines? Non, je pense que c'est une mauvaise idée! Ce n'est pas grave, l'identification de ce tronçon comme «piétonnable» a coûté 10 000 francs, sa fermeture à la circulation coûtera 117 000 francs!

Je pourrais continuer ainsi, une rue après l'autre. Contrairement à ce qui a été dit précédemment, le choix de ces 50 rues est parfois malheureux. Par exemple, on veut fermer la rue Chausse-Coq, mais on pense bien que le magasin d'alimentation qui s'y trouve ne se fera pas livrer en hélicoptère! Une telle solution ne plairait certainement pas au groupe des Verts! Donc, il faudra prévoir un accès pour les camions de livraison et les autres ayants droit, dont les services d'urgence. Finalement, ces rues piétonnes seront prétendument interdites à la circulation, mais elles continueront à être utilisées par des véhicules en stationnement – généralement des camionnettes de livraison – et leur fermeture non effective n'en fera pas de vraies rues piétonnes.

Nous ne nous opposons pas aux rues piétonnes elles-mêmes, mais nous considérons que le projet présenté dans la proposition PR-862 n'est ni intéressant, ni intelligent, ni viable. Il ne sert pas la finalité que nous recherchons. Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous propose de réfléchir pour voir les choses différemment et de ne pas entrer en matière sur cet objet. (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (R). Chacun a son métier, sa manière de circuler et son propre point de vue. En tant que commerçante, j'ai certaines priorités. Je me suis amusée à parcourir plusieurs des rues mentionnées dans la proposition PR-862,

pour voir qui serait touché par la piétonnisation. J'ai commencé par le haut de la liste – on me dira que ce n'est pas très original... Je vous cite donc les rues et les établissements ou infrastructures qui s'y trouvent.

Rue Michel-Chauvet: une boulangerie, un tabac-journaux, une boutique, un coiffeur, trois entrées de parkings souterrains privés. Quant aux 59 places de stationnement, aux 7 m de places de livraison et aux 5 places pour véhicules deux-roues, tout cela sera supprimé sans aucune compensation. Je passe à la deuxième rue, le tronçon de l'avenue Bertrand situé entre l'avenue Peschier et l'avenue Dumas: une pharmacie, un tabac-journaux, deux boulangeries, une épicerie, une coiffeuse, 8 m de places de livraison et 31 places bleues destinées à être supprimées.

Je peux continuer comme cela encore longtemps! Mais je n'ai pas eu le temps, en une semaine, de faire le tour de l'ensemble des rues mentionnées dans cette proposition et de compter toutes les places de stationnement perdues. En effet, il me faut travailler pour manger, comme tout le monde! J'ai néanmoins poursuivi mon investigation à la place du Petit-Saconnex, où j'ai un collègue boulanger. Mais il n'est pas tout seul! Il y a une banque, un institut de beauté et un tabac-journaux, tous des commerces livrés régulièrement. De l'autre côté, on compte encore trois restaurants. La piétonnisation de cette place entraînerait la suppression de 15 cases de stationnement bleues.

Quant à la proportion des rues à fermer de secteur en secteur, elle est complètement aléatoire et n'obéit à aucun principe. Dans le quartier de Champel, on ferme trois rues; dans le quartier des Eaux-Vives, deux rues; dans le quartier de Plainpalais, six rues; aux Acacias, deux rues; dans la Vieille-Ville, cinq rues; au Petit-Saconnex, trois rues; à la Jonction – déjà complètement sinistrée en raison des travaux du tram, d'Artamis et j'en passe – huit rues. Je continue: aux Pâquis, on ferme sept rues; aux Grottes et à Saint-Gervais, six rues; à Saint-Jean, deux rues.

Rappelons-nous: combien avons-nous déjà traité de pétitions des habitants de Saint-Jean demandant que l'on cesse de supprimer des places de stationnement sans les compenser en sous-sol? Si je ne me trompe pas, nous en sommes déjà à deux pétitions soumises à ce plénum.

Mais je reviens à mon énumération. A Rive, on ferme six rues... Et je pourrais continuer ainsi pendant un bon moment! Ce qui me fait très peur, avec la fermeture de ces rues et de ces places, c'est que les commerçants qui s'y trouvent risquent de crever de petite mort. Je vous le dis, Mesdames et Messieurs de la gauche qui vous plaignez que le centre-ville est mort le soir, ou même la journée! (*Brouhaha.*) J'ai eu la politesse de vous écouter, les uns et les autres, vous pourriez faire de même pour moi, ce serait une réciprocité souhaitable!

La présidente. Poursuivez, Madame Richard!

M^{me} Patricia Richard. J'essaie de retrouver le fil, Madame la présidente, il est affreusement désagréable d'être sans cesse interrompue par les mêmes personnes. Mais après tout, il me reste encore plus de six minutes trente, je peux donc retrouver ma pensée tranquillement et prendre mon temps... Moi qui suis la maîtresse du temps, j'ai plaisir à en profiter, pour une fois!

Je disais donc que je suis très inquiète à l'idée que les commerces situés dans les rues à piétonner risquent de mourir à petit feu – peut-être pas en six mois, mais en un an ou deux, c'est sûr, je peux vous le garantir, Mesdames et Messieurs! Il suffit de voir ce qui se passe chaque fois que l'Etat ferme une rue ou la bloque provisoirement, en raison des travaux d'installation des lignes de tram ou de bus...

La fédération dont je fais partie a défendu de nombreux dossiers de commerçants sur la base de leur bilan pour les années avant et pendant les travaux. Mais ces gens-là sont indemnisés en fonction des pertes occasionnées! Or la Ville n'indemniserait pas les commerçants victimes de la piétonnisation des rues, et elle ne les sauvera pas quand ils seront sur le point de crever la bouche ouverte! A ce moment-là, il n'y aura personne pour les aider!

Certains d'entre nous le savent, mais il faut être commerçant, avoir une arcade ouverte et recevoir des clients – comme c'est encore le cas dans les rues destinées à la piétonnisation – pour s'en rendre compte: un client perdu n'est pas retrouvé en deux minutes, ne l'oublions pas! Mesdames et Messieurs, je vous invite à réfléchir à cette problématique.

Quant à cette proposition PR-862 qui, à mes yeux, n'a absolument rien de cohérent ni de logique, ce n'est certainement pas à la commission des travaux et des constructions qu'elle doit être discutée, mais à celle de l'aménagement. Quoi qu'on dise, la fermeture de rues – et à plus forte raison de 50 rues! – relève de l'aménagement urbain, pas des travaux. Cependant, vu l'absence de toute logique dans la proposition PR-862 pour la réalisation de la première phase de piétonnisation, et sachant pertinemment que les trois suivantes ne vaudront assurément pas mieux, nous n'entrerons pas en matière sur cet objet.

M. Grégoire Carasso (S). J'ai envie de dire, ce soir, que le malheur des uns fait le bonheur des autres... L'enthousiasme perdu de M^{me} Kraft-Babel – vous lui transmettez, Madame la présidente – s'est déplacé de notre côté de l'enceinte!

En effet, nous nous félicitons qu'il y ait eu une majorité pour refuser ce vilain *deal* de l'aménagement de rues piétonnes contre la création d'un nouveau grand

parking commercial au centre-ville, stratégie que je qualifierais de pourrie. Dès le départ, elle mettait le Parti socialiste dans une situation très inconfortable, car nous avons toujours suivi une ligne claire qui consiste à dire oui aux 200 rues piétonnes, et non au parking des Clés-de-Rive. C'est précisément pour cette raison que nous avons effacé en commission, il y a quelques semaines, la référence à la stratégie dans les textes proposés à ce sujet par le Conseil administratif. Le groupe socialiste s'en félicite!

J'aimerais revenir sur le bon sens que l'on peut trouver à certaines remarques formulées tout à l'heure par M. Bennaim. On imagine bien que l'ensemble du dispositif de ce premier lot de 50 rues n'a pas été soigné dans le menu détail; si tel avait été le cas, nous n'aurions plus qu'à voter sur le siège, ce soir, la proposition PR-862. Si une étude en commission s'impose, c'est justement pour peaufiner le projet. Pour prendre l'exemple de l'avenue Bertrand, que me souffle un camarade qui la connaît relativement bien, je conviens que c'est un cas à adapter.

Mais l'intention politique de créer des rues piétonnes paraît excellente aux yeux des socialistes, à plus forte raison après l'abandon de cette stratégie pourrie qui consistait à créer en parallèle un grand parking commercial supplémentaire au centre-ville.

Je poursuivrai mon intervention en faisant référence à la doctrine de compensation des places de stationnement prônée par le groupe socialiste et, plus largement, par le Parti socialiste. On peut la résumer comme suit: suppression de places en surface égale remplacement par des places en sous-sol déjà existantes! (*Rires.*) J'étais persuadé que vous adoreriez cette doctrine de compensation, Mesdames et Messieurs! Elle implique une action énergique des collectivités publiques en général et de la Ville de Genève en particulier, pour la bonne et simple raison que la plupart des parkings souterrains, aujourd'hui, ne sont absolument pas pleins.

A ce sujet, comme j'ai déjà eu le plaisir de le faire en d'autres occasions, je vous renvoie à l'étude d'actif-trafic et Noé 21 sur le secteur de la rue Dancet – j'espère d'ailleurs que cette étude s'étendra à d'autres quartiers. Nous avons là la démonstration que, si l'on tient compte des grands parkings commerciaux privés et que l'on y ajoute les grands parkings commerciaux publics dans un rayon de 400 m, on se retrouve avec un nombre de places de stationnement en sous-sol absolument colossal. La suppression de places bleues en surface implique la création de places bleues en sous-sol, mais dans les parkings existants!

Nous avons le sentiment que le développement de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), que nous sommes une écrasante majorité politique à soutenir – dans cette enceinte et ailleurs – le développement des nouvelles lignes de tram et le renforcement général des transports publics offrent des

perspectives d'avenir pour enfin donner un souffle à Genève, qui doit sortir de ses embouteillages et autres engorgements. Ce souffle-là, c'est par les transports publics qu'il viendra, et certainement pas par la création de nouveaux grands aspirateurs à voitures au centre-ville.

Pour ces raisons, l'accueil que réserve le groupe socialiste à la mise en œuvre de l'initiative IN-2 «200 rues sont à vous» est d'autant plus enthousiaste, aujourd'hui, qu'elle n'est plus maculée – passez-moi l'expression – par le projet de réalisation de ce vilain parking des Clés-de-Rive.

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, M. Carasso aurait mieux fait de terminer son intervention en disant que l'initiative IN-2 était d'autant meilleure que ce ne sont pas les socialistes qui en ont eu l'idée!

Sa déclaration a de forts relents de collectivisation à la teinte rouge foncé, et elle s'approche dangereusement d'une certaine volonté d'expropriation qui foule aux pieds tout principe en matière de propriété. Si l'on commence à dire aux propriétaires privés à qui, comment et à quel prix ils donnent ou louent leurs places de stationnement, l'étape suivante consistera à exproprier tous les propriétaires d'immeuble, parce qu'on considérera qu'ils ne mettent pas les «bonnes» personnes dans leurs appartements!

J'en reviens maintenant à la proposition PR-862. Comme je l'ai déjà dit, je ne suis pas satisfait de la réponse du Conseil administratif à l'initiative IN-2. Vous transmettez cette remarque à M. Pagani, Madame la présidente! Monsieur le magistrat, nous avons l'impression que vous avez joué aux fléchettes sur la carte de la ville de Genève pour choisir les 50 rues de cette première phase de piétonnisation. Parfois, vous êtes bien tombé – par exemple à la rue Maurice, dont la fermeture ne me pose pas de problème. Mais, d'autres fois, vous êtes mal tombé; je pense notamment à la place du Petit-Saconnex, que vous n'avez tout simplement pas le droit de fermer à la circulation, car elle appartient au réseau secondaire. Sauf par une maladresse aux fléchettes, je ne vois pas comment vous avez pu commettre une telle erreur.

Je ne reprendrai pas l'examen de la proposition PR-862 rue par rue, mais j'aimerais revenir sur le fondement de ces rues piétonnes. Il est clairement indiqué qu'elles resteront accessibles à tous les ayants droit, à savoir les riverains et les commerçants – donc également les livreurs – ainsi qu'à la Voirie et aux services d'urgence. Pour ma part, je suis piéton, et ce genre de structure ne me paraît pas ressembler à une véritable rue piétonne!

Je le répète: fondamentalement, nous ne sommes pas opposés aux rues piétonnes – à condition qu'il s'agisse de vraies rues piétonnes, à savoir des tron-

çons aménagés en dur selon un concept précis de zones de quartier – on pourrait presque dire de village! – où l’espace sera véritablement rendu à la population. Mais nous ne voulons pas de ces espèces de pseudo-rues piétonnes qui ne feront que reporter le trafic et les nuisances ailleurs.

D’ailleurs, la proposition PR-862 est une supercherie en termes institutionnels, puisqu’elle ne porte que sur le territoire de la Ville de Genève, alors que la piétonnisation est une problématique cantonale qui aurait dû être traitée au niveau de l’Etat. J’ajoute que la fermeture provisoire des 50 rues prévue dans cette proposition vise exclusivement à empêcher le Canton de se prononcer en permettant à la conseillère d’Etat responsable d’adopter ce projet directement.

Et songeons à l’impact de la proposition PR-862 en termes de gaspillage des deniers publics! Sur les 50 premières rues provisoirement fermées à la circulation, nous reviendrons peut-être sur la piétonnisation de 46 d’entre elles. Ce qui nous fait 4,6 millions de francs jetés à la poubelle! Et je pense que cette proportion restera la même pour les 150 rues qui suivront, Mesdames et Messieurs, nous perdrons donc près de 20 millions de francs pour fermer 200 rues pendant une année!

De plus, comme je pense que les aménagements provisoires seront largement moins chers que les aménagements en dur, nous pouvons escompter que ces derniers, à terme, coûteront environ 40 millions de francs. Sur 60 millions de francs d’investissements en général, on en aura donc déjà un tiers qui passeront à la poubelle pour des aménagements d’une année! Pour ma part, j’appelle cela du gaspillage!

Mesdames et Messieurs, l’initiative IN-2 prévoit de piétonniser une rue sur trois en ville de Genève; vous vous imaginez bien qu’une telle proportion ne sera jamais possible! Nous nous accordons tous à dire que les gens ne doivent plus se rendre seuls en voiture privée au centre-ville, et qu’il faut absolument trouver des solutions de contournement. Mais il faut aussi permettre aux habitants de stationner dans des parkings!

Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt: il y aura toujours du trafic de transit à Genève. Or, les rues de transit qui devraient théoriquement être les premières visées par la piétonnisation sont au nombre de quatre sur les 50 que mentionne la proposition PR-862. Autant dire que ce projet, tel qu’il est conçu actuellement, ne résoudra pas le problème des nuisances sonores et de la pollution de l’air, et que les mesures prévues – qui coûteront tout de même plus de 5 millions de francs – ne concerneront que quelques rares véhicules isolés. A mon avis, ce projet est donc complètement disproportionné et maladroit.

Nous refuserons donc la proposition PR-862, car nous la jugeons bancale, mais nous essaierons de sauver les meubles en déposant l’amendement suivant, visant à ajouter un article 5 nouveau:

Projet d'amendement

«Art. 5. – Chaque place de stationnement supprimée en surface est compensée par la création d'une place de parking en sous-sol.»

C'est une proportion de compensation minimale de 1/1, valable pour toutes les places supprimées. Pour la fermeture d'une rue où se trouve l'accès à un parking, le nombre de places à compenser s'élève, selon mes estimations, à 900 pour les quatre-roues et 500 pour les deux-roues. Mais avec tous les «dommages» collatéraux dans les rues voisines, cela fera certainement plus. Nous voulons donc que cette compensation des places de stationnement selon une proportion de 1/1 soit respectée dans les rues à piétonner. Tel est le sens de notre amendement, Mesdames et Messieurs. J'espère que vous l'accepterez, même si je me fais peu d'illusions à ce sujet, vu l'intervention de mon préopinant M. Carasso. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Wisard (Ve). J'essaierai, au nom du groupe des Verts, de prendre un peu de hauteur dans ce débat et de m'élever au-dessus de la discussion sur les potelets et les trottoirs.

Considérons le contexte. Notre cité se trouve au cœur du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, qui est extrêmement ambitieux. La ville de Genève sera donc l'épicentre du développement de toute la région, qui accueillera environ 1,2 million de nouveaux habitants. Il est donc clair que notre ville se densifiera. Voilà où est le vrai débat, aujourd'hui!

Pensons à la question des surélévations d'immeubles. Ce dossier a été très chahuté au niveau du Canton, ces dernières années, et il nous a touchés de près, puisque le Conseil municipal a étudié diverses motions et pétitions à ce sujet. Je pense notamment à la récente pétition P-248 concernant le quartier des Délices, où il était question de démolir deux villas et de densifier le U déjà construit situé tout autour.

Il est donc évident que, si nous voulons préserver la zone agricole en la déclassant de manière mesurée pour accueillir de nouveaux logements et densifier la ville – tel sera l'enjeu du débat sur les Cherpines, mais ce n'est pas au Conseil municipal qu'il aura lieu – nous devons être attentifs à la préservation des espaces publics. Cette notion est primordiale. A Genève, depuis trente ans, on construit sans arrêt, sans pour autant parvenir à répondre à la demande en matière de logements; ce faisant, les espaces publics deviennent insuffisants.

J'en profite pour dire que, au cours de cette législature, le magistrat Rémy Paganì a pris à bras-le-corps le dossier des espaces publics, avec beaucoup plus

de succès que son prédécesseur à la tête du département des constructions et de l'aménagement, il faut le dire.

Si nous densifions la ville de Genève, qui se trouve au centre de l'agglomération franco-valdo-genevoise, sans réaliser des espaces publics de qualité, nous sommes mal partis! La qualité de vie en ville se dégradera, je peux vous le dire, Mesdames et Messieurs! Regardez les affiches posées ces jours sur les panneaux électoraux: tout le monde en raconte des tartines sur la qualité de vie! Pour ma part, je me base non pas sur des promesses électorales, mais sur la réalité, les deux pieds dans le terroir: il faudra réaliser des espaces publics.

J'ajoute que les Verts n'ont pas attendu ces trois derniers mois et l'approche des élections pour lancer leur initiative IN-2 en faveur de la piétonnisation des rues, puisque nous l'avons lancée en 2007-2008. Elle aboutit ce soir à un projet de réalisation, accompagné d'une demande de crédit de 5 136 000 francs pour les travaux qui permettront de concrétiser notre demande d'il y a trois ans.

Certains affirment que les Verts et le Conseil administratif sont des méchants qui veulent empêcher les automobilistes de circuler... On a compris, nous sommes à un mois des élections, les débats sont un peu chauds! Mais arrêtez cette logique, Mesdames et Messieurs de la droite! Quelle autre solution que la piétonnisation des rues pouvez-vous me donner pour créer des espaces publics de qualité en ville de Genève? La démolition d'immeubles existants? Ce ne sera pas très populaire... Je le répète une fois de plus: c'est une partie de l'espace public aujourd'hui confisqué par le trafic automobile qu'il faut faire respirer et rendre aux habitants.

Telle est la logique de l'initiative IN-2 des Verts «200 rues sont à vous». Il s'agit de requalifier l'espace public confisqué par le trafic automobile, afin de le restituer à la population. J'insiste sur le fait que nous n'avons nullement l'intention de tuer l'économie! Cela n'a jamais été le cas!

Le débat sur la proposition PR-785 du 28 avril 2010, qui demandait l'ouverture d'un crédit de 2 225 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation de l'initiative populaire IN-2, avait déjà été mouvementé au sein du Conseil municipal. Pour notre part, nous avons toujours dit que nous mettions deux cautions à la piétonnisation de ces 200 rues ou tronçons: premièrement, il s'agissait de définir des objectifs qui serviraient de critères pour le choix des secteurs concernés; deuxièmement, il fallait estimer et mesurer les conséquences de ces aménagements en matière de mobilité. Et cela, sur tout le réseau local. Nous avons toujours affirmé que notre objectif n'était pas de scléroser la ville!

Aujourd'hui, le Conseil administratif nous soumet la proposition PR-862, qui prévoit de requalifier des rues à trafic modéré en rues piétonnes à caractère d'es-

pace public. Le débat que nous menons à ce sujet depuis un grand moment devra avoir lieu en commission, pas en séance plénière! Je veux bien que nous soyons à un mois des élections, mais une telle discussion dans cette enceinte, à ce stade, n'a aucun sens. Les Verts estiment donc que c'est en commission qu'il faut traiter cet objet avec la demande de crédit de 5 136 000 francs; c'est dans ce cadre que la gauche comme la droite procéderont aux auditions requises par le bon sens. Nous verrons bien, à l'issue des travaux de commission, si ce projet parvient à trouver le soutien d'une majorité. Il est donc malvenu de ne pas vouloir entrer en matière ce soir même, car cela revient à ne pas tenir compte des souhaits de la plus grande partie de la population genevoise.

En conclusion, pour ne pas allonger encore le débat, les Verts estiment que la proposition PR-862 doit être étudiée à la commission des travaux et des constructions. En effet, il ne s'agit pas d'examiner des notions d'aménagement, mais de décider où mettre des potelets, des trottoirs à bordures à la manière genevoise – qui coûtent très cher, d'ailleurs – et d'autres mesures analogues. Il s'agit également de voir si l'on ne peut pas rabaisser un peu le coût de l'opération. Nous sommes en 2011, nous devons aller de l'avant avec la piétonnisation des rues!

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la stratégie pourrie à laquelle faisait référence M. Carasso dans son intervention est précisément celle de la complémentarité des modes de transport, qui a été plébiscitée par la population lors d'une votation, il y a quelques années... Le mépris de M. Carasso, du Parti socialiste et de l'Alternative en général à l'égard d'une solution de compromis voulue par le peuple est une preuve supplémentaire de la volonté de la gauche d'imposer sa vision de la mobilité sans aucun dialogue, sans tenir compte de cette notion de complémentarité. En somme, la gauche a une vision monomaniaque de la vie urbaine où le libre choix des modes de transport n'existe pas!

C'est d'autant plus regrettable que, il y a à peine un an, le Conseil administratif avait engagé le dialogue en proposant de réunir les différents partenaires concernés par la question de la mobilité pour trouver un compromis. Mais, au lieu d'aller jusqu'au bout et de trouver un accord notamment sur la question de la compensation en sous-sol des places supprimées en surface, au lieu d'assumer cette démarche consensuelle qui aurait permis à Genève de sortir de ses blocages, la gauche et le Conseil administratif ont finalement choisi la manière forte, probablement sous la pression de l'échéance électorale.

La gauche veut donc aujourd'hui imposer la fermeture de nombreuses rues, sans tenir compte une seule minute de la problématique de l'accessibilité et du stationnement. Or, la piétonnisation est indissociable de la bonne gestion du sta-

tionnement. En effet, on ne peut pas prétendre fermer une rue sur quatre à la circulation, comme le veut l'initiative IN-2 des Verts, sans apporter des solutions en matière d'accessibilité et de stationnement – et cela, que l'on soit pour ou contre les voitures. C'est simplement une question de responsabilité!

M^{me} Rys l'a brillamment rappelé avant moi: quelle est la stratégie du Conseil administratif, en vue de la piétonnisation de toutes ces rues? Prenons, une fois de plus, l'exemple de l'avenue Bertrand, que l'on veut fermer entre l'avenue Peschier et l'avenue Dumas; entend-on déplacer les enfants qui jouent au parc Bertrand pour les faire jouer sur du béton entre deux rues? C'est cela, la vision de la piétonnisation de la ville de Genève que nous propose l'exécutif?

Le Parti démocrate-chrétien estime que cette approche n'a aucun sens. En effet, il est insensé d'imposer des zones piétonnes à coups de panneaux d'interdiction. En tout cas, telle n'est pas notre conception de la qualité de vie en ville, et nous ne partageons pas la vision des Verts. Pour notre part, nous pensons qu'il ne faut pas imposer la mobilité mais, au contraire, la promouvoir par des solutions incitatives. Il ne faut pas convaincre les citoyens d'abandonner leur voiture en leur pourrissant la vie, mais leur proposer des solutions alternatives.

Lesquelles, me demanderez-vous? Le Parti démocrate-chrétien en a déjà proposé plusieurs. Je le répète depuis trois ans, nous aimerions mettre en place un système de vélib' en ville de Genève. Or notre motion M-700 pour la réalisation de ce projet, depuis qu'elle a été acceptée par ce plénum, dort dans les tiroirs de M. Pagani! Vous avez beau faire non de la tête, Monsieur le magistrat, il n'y a toujours pas de vélos en libre service à Genève! Vous nous avez bien proposé des remonte-pentes mais, pour l'instant, nous n'avons pas de vélos à mettre dessus!

Autre solution préconisée par le Parti démocrate-chrétien: la création d'une vaste zone piétonne au centre-ville, accompagnée de la construction du parking des Clés-de-Rive. Contrairement à ce que veut nous faire croire M. Carasso, il ne s'agit nullement d'un affreux parking pour centre commercial, puisqu'il prévoit notamment la création de plus d'une centaine de places pour les habitants du quartier. Nous sommes également favorables à la promotion de mesures incitatives en faveur des véhicules «propres» et de l'utilisation des transports publics, bien sûr.

Je le rappelle, le Parti démocrate-chrétien pense qu'il ne faut pas réduire le choix des modes de transport mais, au contraire, l'augmenter en essayant de faire adhérer la population à la mobilité douce. Telle est notre vision, une politique garante de la complémentarité des moyens de transport en faveur d'une mobilité douce incitative et non contraignante. La gauche, en associant la mobilité douce à des mots tels qu'«interdiction» et «contrainte», joue un bien mauvais tour aux idéaux qu'elle prétend promouvoir. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Patricia Richard, deuxième vice-présidente.)

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en réalité, cette proposition PR-862 de M. Pagani et du Conseil administratif, c'est l'histoire du paresseux, du trahi et du cocu!

C'est l'histoire du paresseux, car le projet que l'on nous présente ici n'est autre que le fameux saucisson de M. Pagani, basé sur le principe: «Tu veux des rues piétonnes? En voici, une par-ci, une par-là...» Tout cela n'a aucune cohérence et ne relève pas d'une volonté politique de créer de véritables zones piétonnes.

C'est l'histoire du trahi – ou plutôt des trahis, qui sont celles et ceux qui ont cru en un compromis historique, nous avait-on dit, entre la gauche, le centre et la droite. Mais finalement, la gauche a balancé le projet de parking des Clés-de-Rive et le principe de compensation en sous-sol des places de stationnement supprimées en surface. Evidemment, il était plus facile d'agir ainsi vis-à-vis de son électorat de base, à l'approche des élections...

Et c'est l'histoire du cocu! Le cocu, c'est bien évidemment la population genevoise, à qui on a promis l'appropriation du domaine public – une expression typique de la gauche. Mais si ce projet voulait vraiment permettre aux gens de s'approprier le domaine public, il prévoirait de créer de véritables zones piétonnes, et non de fermer à la circulation quelques rues éparses. La proposition PR-862 vise à faire croire que l'on soutient la démocratie en répondant dans les six mois à l'initiative IN-2; en fait, l'exécutif s'est dit, à la dernière minute, que s'il ne sortait pas de sa manche un projet de piétonnisation avant les élections ses coéquipiers de gauche risqueraient de lui causer des problèmes. Alors vite, il a fallu pondre une proposition... qui ne ressemble à rien du tout.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les véritables zones piétonnes sont des lieux de vie, des secteurs commerçants, des espaces de balade! Ce sont des périmètres cohérents et complets, et non une accumulation de rues dispersées ici ou là. Il fallait envisager ce qui a déjà été fait ailleurs, M^{me} Kraft-Babel l'a très bien dit!

Tout le monde sait que je connais bien Bordeaux; je suis donc bien placé pour savoir que cette ville a créé un certain nombre de zones piétonnes dans le cadre de véritables quartiers piétons. Comment a-t-elle procédé? En construisant des parkings à l'entrée et à la sortie de chaque zone piétonne. Cela a notamment permis la création de terrasses pour les restaurants, de zones de promenade et de rencontre pour la population.

Cet exemple montre bien, a contrario, où se situe le problème en ville de Genève: c'est notre manque de vision politique! Nous n'avons plus d'ambitions, chez nous! M. Carasso prétend que la gauche, majoritaire depuis plus de vingt ans au Conseil municipal, incarne un souffle de renouveau pour notre ville... Mais non! Cette gauche municipale ne fait que s'essouffler! S'il y a un souffle à espérer, il viendra bientôt des rangs de la droite, quand elle formera une nouvelle majorité dans ce parlement! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'aurais envie d'ajouter: pourquoi aller jusqu'à Bordeaux, quand il suffit d'aller à Carouge? Pourquoi observer ce que la droite fait si bien à Bordeaux, quand la gauche l'a tout aussi bien fait à Carouge? Là, chaque zone piétonnière a l'avantage de bénéficier d'un parking souterrain à l'entrée et à la sortie, et donc de places de stationnement en surabondance. Pourquoi n'y aurait-il que la gauche de la Ville de Genève qui serait totalement inapte à la réalisation de zones piétonnes?

Je pose la question, en pensant que c'est bien elle qui nous dit de faire notre deuil du parking des Clés-de-Rive. Je comprends mal comment M. Carasso peut affirmer cela, quand M. Wisard revendique ensuite la qualité de vie dans les quartiers! Nous nous rassemblions tous autour du projet des Clés-de-Rive, que le Conseil administratif à majorité Alternative portait avec enthousiasme. Ce projet était de nature à nous faire tous rêver, car il envisageait la réalisation parfaite de nos objectifs communs.

Tout d'abord, il s'agissait de mettre à la disposition de la population des lieux de rassemblement lui permettant de vivre en communauté de manière adéquate, ainsi que le revendique le groupe des Verts. Cet objectif, apparemment, n'existe plus! Il n'est plus qu'une revendication électorale!

Nous avons l'occasion de transformer l'esplanade de la rue Pierre-Fatio, qui est actuellement une espèce de no man's land mal aménagé où l'on se prend les pieds dans des rails de tram pourris, pour en faire un lieu permanent de marché, une extension naturelle des terrasses de café des environs et des Halles de Rive. Mais la gauche n'a pas voulu de ce projet, estimant sans doute que les rails de tram pourris sont beaucoup plus intéressants et plus *fun* en matière d'aménagement du territoire! C'est peut-être à cause du côté muséal de l'Alternative, qui tient à garder quelques bons souvenirs des temps anciens... Pour notre part, ces souvenirs, nous les lui laissons!

Le projet des Clés-de-Rive permettait aussi à la gauche d'atteindre ses objectifs essentiels, à savoir la piétonnisation d'un certain nombre de rues à faible trafic et peu adéquates pour le stationnement. A ce sujet, nous étions tous d'accord – mais sur quoi, exactement? Sur un concept visant à compenser en sous-sol, selon

une proportion de 1/1, les places de stationnement perdues en surface. Et cela, dans un quartier où les places pour habitants manquent cruellement, ce qui les oblige à tourner quotidiennement avec leur voiture pour trouver où se garer. Avec le projet des Clés-de-Rive, nous créons une zone piétonne cohérente.

Mais la gauche nous dit qu'il n'en est pas question, et elle remplace cette belle perspective par la piétonnisation de rues croupions, en fermant quelques dizaines ou centaines de mètres ici ou là à la circulation. Bien plus, elle prétend piétonniser des rues déjà piétonnes! Et tout cela, en imposant au forceps des complications de circulation aux habitants qui souhaitent se rendre à leur domicile. Ce faisant, on complique aussi la vie des commerçants!

Il faut se rendre compte que, en causant des difficultés de communication à l'intérieur d'une ville, on renchérit l'ensemble des services susceptibles d'y être fournis. Il est évident qu'il est plus difficile de faire une livraison à Genève que partout ailleurs! Et l'intervention d'un plombier est plus chère à Genève qu'à la campagne, pour la simple raison que ce professionnel doit prévoir le coût de la contravention qu'il ne manquera pas de recevoir durant son intervention, étant donné qu'il ne trouvera pas de place de stationnement.

Cette augmentation du prix des services en ville a été devisée par des prestataires et une société dont nous nous occupons, au Conseil municipal. Cet important travail d'estimation a montré très clairement les surcoûts que représentaient les embarras de circulation en la matière. Une tâche effectuée pour un certain prix à Onex, par exemple, coûte 20% plus cher à Genève tout en étant le fait de la même entreprise! Et cela, pour le seul motif que les complications de stationnement et de circulation justifient une telle augmentation. Cette situation se répète sur la totalité des services fournis en ville.

Soyons cohérents! Une ville est un lieu de rassemblement. Cela signifie qu'elle doit être accessible à ceux qu'elle rassemble dans ses activités commerciales, industrielles ou festives. Elle doit être accueillante pour sa population. C'est un tout indivisible!

Or, la proposition PR-862 ne veut favoriser que les habitants de certaines rues, et non l'ensemble de la population genevoise. C'est une pauvre proposition, je le répète! Elle est d'autant plus indigente qu'elle n'offre aucune perspective sur les valeurs qu'elle aurait dû servir, à savoir celles que prônait l'initiative IN-2. Pourtant, les Verts soutiennent cette proposition...

J'ajouterai donc aux qualificatifs que je lui ai attribués précédemment l'adjectif «hypocrite». Il est impossible que ceux-là mêmes qui ont rédigé cette initiative et se sont mobilisés en sa faveur, ainsi que ceux qui l'ont signée avec enthousiasme, se retrouvent dans une si pauvre proposition, dans une si piètre mise en œuvre des principes qu'ils entendaient promouvoir.

Commençons par avoir de l'ambition et un peu plus de souffle! Donnons l'exemple, sur la base de l'initiative IN-2, de ce que nous pouvons réaliser de mieux! Rassemblons-nous d'abord autour d'un projet comme celui du parking des Clés-de-Rive, qui illustre bien ce que pourraient être de véritables zones piétonnes en ville de Genève: des espaces utilisés, équipés, achalandés. Faisons en sorte qu'un tel projet reflète une réelle ambition et promette un certain rayonnement à notre ville! Nous devons avoir le désir de réaliser de vraies zones piétonnes à l'image de ce que je viens de décrire.

Pour ces raisons, refusons une proposition PR-862 que j'ose qualifier de projet croupion, car elle n'est portée par aucun enthousiasme, aucun souffle ne la traverse! Elle est même de nature à ruiner définitivement tout projet intelligent de piétonnisation en ville de Genève. C'est la raison pour laquelle, si ce Conseil municipal est sage, il signifiera au Conseil administratif qu'il n'a pas compris l'initiative IN-2 et que ce qu'il propose n'a rien à voir avec ce qui a été demandé. Le Conseil municipal doit donc inviter le Conseil administratif à remettre l'ouvrage sur le métier, afin que l'initiative des Verts donne lieu à un véritable projet d'aménagement, et non pas à une espèce d'alibi.

De ce fait et sur ces paroles, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne puis que vous recommander, quelle que soit votre opinion sur la voiture, d'avoir au moins un objectif favorable aux habitants et aux piétons de notre ville. Par conséquent, refusez la proposition PR-862! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Quelle tristesse d'entendre ce soir une conseillère municipale qui, lorsqu'elle essaie de nous parler de l'impact de l'aménagement des rues piétonnes sur le commerce, confond ce type d'infrastructure urbaine avec les travaux d'installation des nouvelles lignes de tram! Je crois que certaines personnes, dans cette enceinte, n'ont pas encore très bien compris le concept des rues piétonnes. Ces rues sont censées être agréables, libres, afin de permettre aux gens de se balader ou de s'asseoir.

Mais la principale raison de mon intervention, c'est que je souhaitais réagir contre les énormités que nous avons entendues au cours de ce débat et rétablir la vérité face à certains mensonges concernant le quartier de Saint-Jean. Selon M^{me} Richard, des tonnes de pétitions pleuvraient sur le Conseil municipal en faveur du maintien des places de stationnement dans ce secteur... Il n'en est rien! Nous avons eu la pétition P-167, qui s'opposait à la création d'une zone 30 km/h aux Délices pour éviter la suppression de places de stationnement; manque de bol, ce projet ajoutait justement une place de stationnement au lieu d'en supprimer!

Il y a eu aussi la pétition P-203 pour améliorer la sécurité des écoliers, la pétition P-231 pour sécuriser l'accès à Planète Charmilles des clients non motorisés,

puis deux pétitions concernant la piétonnisation de la rue du Beulet, mais l'une était défavorable à cette mesure et l'autre favorable. On voit bien que le maintien des places de stationnement dans le quartier de Saint-Jean est loin de faire l'unanimité!

Pourquoi commencer la piétonnisation de nos rues par des aménagements provisoires? Ce n'est pas une mascarade, comme essaie de le faire croire la droite, ni parce que nous voudrions imposer nos 200 rues piétonnes. Justement, nous préférons voir comment cela se passera et étudier le fonctionnement de ces aménagements, afin de savoir s'ils sont satisfaisants pour la population, les habitants et tous les usagers de la ville.

Si nous souhaitons piétonniser des rues ou des tronçons de rue dans les quartiers, ce n'est pas parce que nous rêvons, comme certains libéraux, de mégazones piétonnes avec des mégaparkings en dessous! Nous souhaitons agir ponctuellement dans tous les quartiers, afin d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants de notre ville, et non pas uniquement de certaines zones commerçantes.

La seule chose que je pourrais regretter, dans cette excellente proposition PR-862, c'est qu'elle ne prévoit de piétonniser que la moitié de la rue où se trouve mon commerce – et pas jusque devant sa porte. J'en suis désolée, car j'aurais pu contribuer de façon très agréable à l'animation de cette rue!

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

M^{me} Danièle Magnin (HP). J'aimerais rappeler au Conseil municipal que, lorsque nous avons la possibilité de laisser le peuple se prononcer sur la fermeture d'une rue sur quatre, on lui a refusé ce droit en acceptant telle quelle l'initiative IN-2. A mon avis, cela fausse complètement le débat!

Après cette remarque préliminaire, j'ajoute que fermer les rues commerçantes à la circulation, c'est tuer le commerce! Et, lorsque l'on tue le commerce, les gens s'en vont ailleurs! Une de mes clientes a récemment emménagé dans une petite ville du Jura, et je vous promets que cela me donne très envie de l'imiter, car on a l'air d'être vraiment très bien là-bas!

Le seul quartier que je connaisse tout à fait bien, parmi ceux que concerne la proposition PR-862, est celui de Champel. Quelles rues le Conseil administratif prévoit-il d'y fermer? La rue du Plateau-de-Champel, et le petit tronçon de l'avenue Bertrand situé entre l'avenue Peschier et l'avenue Dumas. Cela obligerait les automobilistes souhaitant tourner à gauche dans l'avenue Dumas à monter jusqu'à mi-hauteur de l'avenue Peschier avant de redescendre par l'avenue Dumas pour arriver au même endroit... Mais de qui se moque-t-on?

Je vous le dis, Mesdames et Messieurs de la gauche: vous pourrissez la vie de vos concitoyens, qui en ont assez de toutes ces tracasseries! J'espère qu'ils vous le feront savoir à la mi-mars, au moment des élections! En effet, c'est au peuple de donner son avis sur ces sujets-là! Il faut lui demander un avis clair et franc, au lieu de tergiverser sur la décision des services municipaux de fermer telle ou telle rue pour embêter les gens autant que faire se peut!

Mes préopinants libéraux – en particulier M. Froidevaux – ont très bien décrit ce qu'il convenait de faire. En ce qui me concerne, je ne suis ni architecte ni urbaniste, mais je sais que les mesures préconisées dans la proposition PR-862 pourrissent la vie de nos concitoyens, et qu'ils n'en veulent pas!

M. Alexis Barbey (L). Je suis étonné de l'atmosphère générale de ce débat, alors qu'il s'agit quand même d'un projet des Verts, certes, mais tout à fait crucial pour la ville de Genève et ses citoyens.

Il y a deux manières de l'aborder, ce soir. D'une part, on peut faire un débat à la Prévert pour savoir s'il faut mettre un potelet ici ou là, ou fermer 200 m de rue au lieu de 350 ou 100 m. D'autre part, on peut se lancer dans de grandes théories sur la mégapole de Genève et son implication dans la région franco-valdo-genevoise, justifiant ainsi le fait que notre cité devrait prendre sur elle tous les maux des environs – je le dis non sans ironie, quand bien même je pense qu'elle doit s'intégrer convenablement parmi ses voisins.

Mesdames et Messieurs, le débat dont il est question ici ne porte pas sur la voiture! Il s'agit plutôt de la qualité de vie à Genève et du bonheur de ses habitants. La réponse que donne à cette problématique la proposition PR-862 du Conseil administratif peut être formulée comme suit: «Vous serez heureux de vivre à Genève, pour autant que vous y viviez dans la rue! Les logements, on s'en fiche! On les relègue à l'arrière-plan, car c'est la vie dans la rue qui compte!»

Telle n'est pas du tout la vision des libéraux. Pour nous, c'est la vie dans son ensemble qui est importante. Genève doit continuer à être un lieu de rassemblement accessible où l'on peut amener des biens et marchandises pour les échanger, apporter des idées, aller au théâtre et au cinéma – que ce soit dans des cinémas indépendants ou commerciaux. Notre cité doit offrir une gamme d'opportunités liée à l'effervescence normale d'une ville.

Or, la proposition PR-862 va à l'encontre de cette perspective. En réalité, il ne s'agit pas de piétonniser certaines rues mais, au mépris de la faculté de notre ville de créer des échanges, d'étrangler Genève sous prétexte de mettre du gazon devant certains appartements! Tout le monde aimerait vivre dans un appartement

devant lequel il y a un gazon, si possible, avec vue sur le lac! D'ailleurs, c'est bien pour cela que nous nous préoccupons de certaines problématiques telles que la plage de Genève, l'agrandissement de la Nautique pour y transporter les bateaux actuellement amarrés dans la rade si chère à M. Pagani, ainsi que d'autres aménagements extérieurs à la ville.

Voilà des projets qui amélioreront la vie des Genevois, sans prétendre leur donner la campagne dans leur appartement! Ne nous leurrions pas nous-mêmes à ce sujet, et ne trompons pas les gens en leur faisant croire à des concepts qui auront des conséquences différentes des objectifs annoncés.

Quant aux socialistes, ils ont rallumé la guerre des logements il y a quelques mois, et ils veulent ce soir rallumer la guerre des transports. Nous sommes navrés de voir la tournure politique de ces partis de gauche qui décident de ne plus entrer en concertation avec la droite, comme ils l'avaient fait ces derniers mois. Pour des raisons d'identité électorale, ils essaient maintenant de transformer le débat démocratique en une espèce de guerre des transports et des logements.

Ce procédé n'influencera pas la droite, qui restera une force de proposition, dût-elle continuer, comme elle l'a fait depuis quatre ans, à parler à des murs face à un grand désert. Nous attendons toujours de recevoir de vraies réponses à nos interrogations fondées!

M. Mathias Buschbeck (Ve). A défaut de répondre à vos interrogations, Monsieur Barbey, je relèverai quelques-unes des contradictions dont souffre le discours de la droite à propos de la proposition PR-862.

Tout d'abord, les 50 rues choisies pour cette première phase de piétonnisation peuvent avoir de nombreux défauts, mais pas en même temps les défauts et leur contraire! Il s'agit soit de petites rues quasiment déjà piétonnes dont la fermeture n'aura pas beaucoup d'impact sur la circulation, soit d'axes primordiaux dont la piétonnisation étoufferait la ville, comme le prétendent certains. Elles ne peuvent pas être les deux à la fois, choisissez!

Une deuxième contradiction concerne la problématique des parkings. J'en profiterai pour répondre à l'amendement déposé à ce sujet par l'Entente. Mesdames et Messieurs de la droite, vous dénoncez le saucissonnage du premier lot de rues à piétonniser, mais vous ne dites pas que, si le Conseil administratif est obligé de saucissonner le projet, c'est parce qu'il y a déjà tellement de parkings souterrains en ville de Genève qu'il est impossible de créer des zones piétonnes cohérentes! En effet, cette situation pose un problème en ce qui concerne l'accès des ayants droit, que nous ne pouvons pas garantir. Il me semble difficile de régler la question en construisant davantage de parkings qui entraveraient encore plus la circulation des ayants droit dans les rues piétonnes!

Je reprendrai un exemple cité par la droite, qui nous vante le compromis zurichois basé sur la création de zones piétonnes en échange de nouveaux parkings. Malgré cela, il y a proportionnellement moins de places de stationnement à Zurich qu'à Genève, où nous en avons encore 239 pour 1000 habitants. Autre exemple souvent cité, celui de Bordeaux. Certes, on y a mis des parkings à l'entrée et à la sortie des zones piétonnes, mais cette ville compte 69 places de parking pour 1000 habitants, contre 239 en ville de Genève, je le rappelle! Bordeaux est donc très loin des taux genevois en la matière.

Mais revenons-en aux problèmes de stationnement qui se posent chez nous. Je ne peux m'empêcher de citer l'exemple du parking de Pré-l'Evêque, qui nous avait occupés il y a quelques années. Les Verts s'étaient opposés au crédit d'étude demandé dans la proposition PR-497, car ils estimaient que ce parking ne serait jamais construit et qu'il était donc totalement irresponsable de dépenser 2 millions de francs pour en étudier la faisabilité. Où en est ce projet aujourd'hui, cinq ans plus tard? L'étude a été réalisée, et on demande aux pouvoirs publics de financer la construction de cette infrastructure!

La Fondation des parkings, interrogée sur ses objectifs en matière de rentabilité, a répondu qu'il fallait être fou pour vouloir assumer la compensation, dans des parkings, des places de stationnement supprimées en surface. Chaque place à créer en sous-sol étant estimée à 100 000 francs, si l'on tient compte du nombre de places à compenser avancé par M. Genecand, on en arrive à un coût total de 90 millions de francs pour des parkings souterrains! Et cela, pour 5 millions de francs de rues piétonnes! Vous voyez bien que vous nagez en plein délire, Monsieur Genecand, avec votre amendement à la proposition PR-862!

En réalité, nous vivons aujourd'hui un moment historique car, comme la plupart des villes d'Europe, Genève aménage enfin des zones piétonnes sur son territoire. Malheureusement, nous constatons que la droite a décidé de ne pas participer à ce mouvement qu'elle a, il faut le relever, lancé dans d'autres villes. A Genève, en effet, elle refuse d'être du côté de ceux qui construiront les zones piétonnes de demain. D'ailleurs, elle ne croit même pas que ce projet soit catastrophique, sinon elle nous aurait déjà annoncé le lancement d'un référendum. Mais elle s'en garde bien, car elle sait très bien que la majorité de la population est favorable aux rues piétonnes.

Je rappelle que les mesures prévues dans la proposition PR-862 sont provisoires. Mais la droite a la trouille, car elle craint que, après la période d'essai d'une année, les habitants demandent la piétonnisation pérenne des 50 rues, ce qui l'empêchera de s'opposer décemment aux trois phases suivantes de réalisation de l'initiative IN-2.

Pour ces raisons, j'invite le Conseil municipal à renvoyer la proposition PR-862 à la commission des travaux et des constructions.

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs, je me permets de prendre la parole maintenant et cela tombe bien, puisque je m'exprimerai juste après M. Buschbeck et avant M. Wisard.

J'aime bien la vision de M. Buschbeck en matière d'aménagement, car elle me permet de démontrer que tous les chiffres qu'il mentionne sont faux! En effet, il ne tient pas compte des réalités de l'emploi au niveau de l'agglomération. Il faut savoir que la population de la ville de Genève double pendant la journée, ce qui n'est pas le cas à Bordeaux ou à Zurich. Pour avoir des données cohérentes au sujet des places de stationnement, il faut les compter par rapport au nombre d'habitants et d'emplois. Voilà comment on peut justifier leur proportion à Genève.

Quant à l'aspect financier du parking des Clés-de-Rive, il faut savoir que la Ville n'aurait eu qu'à concéder une servitude et que le coût de la construction aurait été assumé par des privés. La municipalité n'aurait donc pas investi un seul franc dans ce projet, mais elle se serait contentée d'accorder une servitude.

Pour en revenir à la vision globale que M. Wisard appelle de ses vœux en matière d'aménagement – je le rejoins tout à fait sur ce point – nous sommes justement en train de parler d'un projet qui relève bel et bien de l'aménagement, et non de l'installation ici ou là de potelets et de chaînes. C'est donc à la commission de l'aménagement qu'il faut renvoyer la proposition PR-862, et non à celle des travaux et des constructions.

Enfin, Mesdames et Messieurs de la gauche, je me permets de vous annoncer que, si cette proposition ressort telle quelle des travaux de commission, nous lancerons un référendum. Savez-vous pourquoi nous sommes si réservés sur cet objet, après tout ce débat, Monsieur Wisard? Il faut le dire: si les Verts et la majorité Alternative avaient eu la courtoisie d'accepter les auditions que nous demandions la première fois que nous avons eu à traiter le projet des 200 rues piétonnes en commission, nous serions peut-être arrivés ce soir avec de meilleurs sentiments. Mais nous nous sommes fait rouler dessus – pas à vélo, comme il s'aurait aux Verts, mais plutôt par le bulldozer de la gauche! – et cela ne nous a pas plu. Je le répète donc très clairement: si ce projet ressort tel quel de commission, il y aura un référendum.

M. Pierre Rumo (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais revenir sur certains points évoqués par mes préopinants des bancs d'en face.

M^{me} Kraft-Babel a demandé que la proposition PR-862 soit renvoyée au Conseil administratif. Je rappelle que l'initiative IN-2 prévoit un délai d'appli-

cation de quatre ans, clause respectée par M. Pagani qui nous propose ce soir le premier train de 50 rues à piétonner. A mon avis, on ne peut pas lui renvoyer cet objet, cela me semble impossible, mais je ne pense pas qu'une majorité du Conseil municipal veuille procéder de la sorte.

La proposition PR-862 rappelle que 80 000 habitants sur un total de 185 000 sont victimes de nuisances sonores en ville de Genève; il faut donc prendre des mesures. Nous savons tous que la Confédération nous a donné jusqu'en 2018 pour y parvenir. Il est donc temps de commencer à prendre des mesures en matière de protection contre le bruit et de pollution de l'air. La création de rues piétonnes nous permettra d'atteindre partiellement cet objectif.

Prétendre comme M. Genecand que le choix des 50 rues à piétonner a été réalisé «aux fléchettes», c'est faire injure au Conseil administratif, à la société mandataire du projet et aux auteurs de l'initiative IN-2. Cette affirmation est malhonnête! On peut éventuellement discuter du choix de certaines rues, mais elles n'ont en tout cas pas été sélectionnées au hasard, comme à la loterie.

Certains ont déploré le manque de souffle de ce projet. Je rappelle quand même que M. Pagani devait s'en tenir au texte même de l'initiative IN-2, qui demandait la création de zones piétonnes prioritairement autour des écoles, des lieux d'enseignement, des crèches, des établissements médico-sociaux, des maisons de quartier et des établissements hospitaliers et médicaux, tout en garantissant une bonne accessibilité aux transports en commun, aux livraisons et aux ayants droit. Ce n'est donc en tout cas pas la proposition PR-862 qui manque de souffle, mais peut-être l'initiative IN-2; dans ce cas, Mesdames et Messieurs de la droite, adressez vos doléances aux auteurs de cette dernière, et non pas à M. Pagani! J'insiste: à mon avis la proposition ne fait que répondre aux exigences de l'initiative.

Je rappelle que les socialistes avaient déposé la motion M-783 intitulée «Pour une véritable politique de rues piétonnes», qui a été acceptée par le Conseil municipal. Je cite la réponse du Conseil administratif du 1^{er} septembre 2010: «Les rues concernées par la stratégie de piétonnisation feront l'objet de projets d'aménagement urbain. Les 200 rues piétonnes demandées par l'initiative seront, quant à elles, concrétisées dans un premier temps par des mesures légères de fermeture, à l'essai, conformément à la volonté des initiants.» On ne peut donc pas reprocher à M. Pagani de faire ce qu'il a écrit! Soulignons encore que l'initiative IN-2 a été signée par environ 5500 citoyens, résultat tout à fait satisfaisant au niveau municipal.

Au sujet de la qualité de vie en ville dont parlait M. Barbey, je déplore moi aussi la disparition des cinémas, mais je ne crois pas que les milieux libéraux y soient très sensibles, vu leur position à la commission de l'aménagement au

sujet du règlement des plans d'utilisation du sol (PUS). Mais il n'en demeure pas moins que c'est un problème inquiétant, car il n'y aura bientôt plus que cinq ou six salles de cinéma indépendantes dans notre ville.

Dernier point: le choix de la commission à laquelle renvoyer la proposition PR-862. A titre personnel, je pense que la commission de l'aménagement serait la plus adéquate, puisqu'elle a déjà examiné – fût-ce rapidement – le projet d'étude contenu dans la proposition PR-787. Je crois qu'il ne s'agit pas de discuter de l'installation de potelets et autres aménagements d'ordre technique, mais d'avoir une véritable vision sur un projet d'urbanisme. Cependant, mon groupe votera en majorité pour l'examen de la proposition PR-862 à la commission des travaux et des constructions.

M. Adrien Genecand (R). Je me permets de répondre brièvement à M. Rumo – vous lui transmettez, Madame la présidente. J'aimerais lui retourner sa question: comment espère-t-il régler le problème des nuisances sonores et de la pollution de l'air en fermant à la circulation des tronçons comme la rue Maurice? Ces mesures ne résoudront rien, car les rues choisies ne sont pas celles qui auraient le plus besoin d'être assainies. Par contre, il est certain que leur fermeture entraînera un report de trafic sur les artères qui, elles, devront être assainies avant 2018. En résumé, la mise en œuvre de l'initiative IN-2 ne permettra pas à notre ville de respecter les normes OPB et OPAir.

Pour ce qui est de la cohérence du choix des 50 rues, je reconnais que j'ai peut-être été un peu dur avec M. Pagni dans mon intervention de tout à l'heure. Finalement, je comprends bien qu'il ne pouvait qu'appliquer les mesures préconisées dans l'initiative IN-2. Il n'est évidemment pas facile de prévoir la piétonnisation d'une rue sur trois. Il n'a donc pas forcément opéré son choix en jouant aux fléchettes, car c'est compliqué!

Néanmoins, j'aimerais que l'on m'explique la cohérence de ce projet de piétonnisation, car je ne la trouve pas en consultant la liste des 50 premières rues dans la proposition PR-862. Il me semble que nous aimerions tous savoir en quoi les aménagements prévus amélioreront la qualité de vie globale des quartiers, et en quoi cela facilitera la circulation des piétons, puisque les tronçons concernés ne sont pas adjacents.

Et enfin, Mesdames et Messieurs, croyez-vous vraiment que les habitants pourront se réapproprier ces espaces, alors que tous les ayants droit continueront d'y avoir accès? Tel est mon grand point d'interrogation au sujet de ces rues piétonnes provisoires. Comment peut-on les dire piétonnes, d'ailleurs, puisqu'elles resteront ouvertes aux livraisons, aux riverains, aux véhicules d'urgence et à ceux de la voirie?

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, je voulais intervenir pour répondre à M. Genecand au sujet de la proportion des places de stationnement par rapport aux emplois. Mais il est 23 h et je n'ai vraiment pas envie de lasser tout le monde en engageant le débat sur ce sujet, qui devra être abordé en commission. Par conséquent, je renonce à m'exprimer, Madame la présidente!

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Je m'étonne un peu de l'organisation du tour de parole dans cette enceinte, car je m'étais inscrite bien avant la énième intervention de M. Genecand. Mais j'ai la parole maintenant, j'en profite donc pour dire ce que j'ai à dire! (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, je vous prie de respecter la procédure et de me laisser parler sans m'interrompre!

Plusieurs arguments que j'ai entendus au cours de ce débat m'ont fait dresser les cheveux sur la tête. M^{me} Chappuis a demandé si l'on voulait évacuer les enfants qui jouent au parc Bertrand et les déplacer vers l'avenue Bertrand. Bien sûr que non! L'idée est de leur permettre de se rendre en toute sécurité de leur domicile au parc, sans craindre d'être renversés par une voiture. C'est assez logique, et il me semble que ce n'est pas si difficile à comprendre!

J'en viens à la notion de vaste zone piétonne au centre-ville liée au parking des Clés-de-Rive. M^{me} Richard a exprimé la crainte que les rues piétonnes manquent de vie, mais je pense que c'est justement les rues commerçantes du centre-ville qui sont mortes dès la fermeture des magasins, lorsqu'elles n'accueillent plus d'activités. Il en va différemment dans les quartiers! Il suffit d'observer ce qui se passe au quartier de l'Europe, périmètre fermé à la circulation: les habitants sont dans la rue du matin très tôt à très tard le soir, ils se rencontrent et les enfants jouent. Voilà un bon exemple de fonctionnement de zone piétonne.

En ce qui concerne les nuisances dont se plaignent les commerçants, je pense que M^{me} Richard confond l'installation des aménagements piétonniers avec les travaux liés aux nouvelles lignes de tram. Il est vrai que ces derniers rendent la situation très difficile pour les commerçants, mais il en va tout autrement une fois qu'une rue est piétonnisée – on l'a très bien vu dans le cadre de l'action dite des «Yeux de la ville». A la rue des Savoises, par exemple, les commerçants étaient d'abord hésitants puis, expérience faite, ils ont demandé la piétonnisation. Je ne me fais donc pas trop de souci pour leur chiffre d'affaires, qui a même des chances d'augmenter, comme le prouvent de nombreuses études qui démontrent le contraire des affirmations de M^{me} Richard.

C'est plutôt du côté des locataires que se situerait une telle crainte, si l'on en croit les concertations que nous avons organisées avec les associations de quartier. En effet, les habitants craignent une hausse des loyers dans les zones piétonnes, car la valeur de l'habitat augmente en fonction de l'amélioration de la qualité de vie.

Proposition: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Je terminerai en répliquant à M. Genecand. Il est vrai que de très nombreuses personnes se rendent à Genève tous les jours et que notre ville est la plus dense d'Europe. Mais justement: plus une ville est dense, moins on peut se permettre d'y circuler en véhicule privé. Il n'y a tout simplement pas la place pour stationner ou même pour rouler!

Madame la présidente, je demande le vote nominal sur la prise en considération de la proposition PR-862.

La présidente. Etes-vous suivie par quatre membres du Conseil municipal au moins, Madame Heberlein Simonett? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) C'est le cas. Ce vote aura donc lieu à l'appel nominal.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). A ce stade du débat, on pourrait se demander quelle est la finalité de la proposition PR-862 que nous soumet ce soir le Conseil administratif. Je crois qu'elle tient en peu de mots: elle tend à rendre la vie impossible aux uns et aux autres! Je pourrais l'exprimer de manière plus directe avec les mots qui me viennent à l'esprit en ce moment, mais ce serait peut-être manquer de courtoisie et, comme nous sommes nombreux à penser en ces termes, je me sens dispensé de les prononcer.

Il faut alors se demander comment on peut justifier par des termes démagogiques et autres fantasmes répétés jusqu'à la nausée une volonté qui ne vise qu'à rendre impossible la vie de la population genevoise. Nous avons tous à l'esprit le nom de ces rues déjà fermées à la circulation, et qui sont devenues des lieux morts. Je pense à la rue du Lac, mais il y en a d'autres.

Ceux qui ont voté la piétonnisation de la rue du Lac, à l'époque, avaient au moins à leur actif un certain scepticisme justifié. Souvenons-nous: nous avons dit au magistrat que nous acceptions de voter la fermeture partielle de cette rue, à condition qu'il nous fournisse un rapport semestriel sur le résultat de cette mesure. Inutile de dire que nous n'avons jamais reçu de rapport sur cette rue fermée depuis une dizaine d'années, et que l'on ne nous a rien dit non plus de la méthode utilisée – on inaugurerait à l'époque les bornes rétractables.

Il n'est pas juste non plus de prétendre que les enfants peuvent s'approprier une rue piétonnisée jusqu'à tard le soir. Espérons que ce n'est pas le cas et que, à ces heures avancées, les enfants sont au lit! Indépendamment de cet aspect, nous savons qu'il n'y a appropriation possible des espaces piétonnisés que pendant les beaux jours, c'est-à-dire en été quand les gens sont en vacances... Quand il fait des températures polaires comme ce soir, évidemment, ces zones sont simple-

ment abandonnées et, de ce fait, on n'y est pas en sécurité – on peut même carrément dire que c'est l'insécurité qui y règne.

Que nous apportera donc la réalisation du projet présenté dans la proposition PR-862? Beaucoup d'ennuis et d'insatisfaction pour la population, et tout cela au nom de quoi? D'une idée dogmatique dont nous sommes convaincus que ceux-là mêmes qui la défendent n'y croient pas. En effet, nous leur accordons tout de même le sursaut d'intelligence qui permet l'analyse des situations... Il y a beaucoup d'hypocrisie, dans ce projet de piétonnisation, et aussi une grande méchanceté à l'égard de la population genevoise. Cette négation même de notre action publique me cause surtout de l'incompréhension.

Pour ces raisons, je demande une fois de plus au Conseil municipal de réfléchir un peu et de renvoyer la proposition PR-862 au Conseil administratif, afin qu'il nous soumette ultérieurement une autre proposition plus cohérente.

M. Adrien Genecand (R). J'interviens rapidement sur une question de forme, même si j'ai toujours plaisir à m'exprimer devant ce plénum, dans ces conditions... (*Brouhaha.*) Ce débat a pris beaucoup plus de temps qu'il ne l'aurait dû. A présent, je demande au Conseil municipal de bien vouloir renvoyer la proposition PR-862 à la commission de l'aménagement, pour plusieurs raisons.

D'une part, cette dernière a beaucoup moins d'objets à traiter que celle des travaux et des constructions, et elle pourra travailler plus vite. D'autre part, je tiens à rappeler une fois encore qu'il ne s'agit pas de choisir la couleur de tel ou tel potelet ou le nombre de maillons des chaînes qui serviront à fermer les 50 rues concernées, mais bien de savoir si, oui ou non, leur piétonnisation est pertinente. C'est donc bien à la commission de l'aménagement qu'il convient d'en discuter.

J'ajoute, pour terminer, que cette problématique est du ressort du Canton, et que nous serons de toute façon obligés de soumettre ce projet à sa sagacité. Ce sera à lui de l'accepter et de le réaliser, et nous n'aurons pas le dernier mot dans cette affaire. Voilà pourquoi j'insiste pour renvoyer la proposition PR-862 à la commission de l'aménagement.

Mis aux voix, l'amendement de M. Genecand est refusé par 38 non contre 33 oui.

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la proposition est acceptée par 38 oui contre 32 non (1 abstention).

Ont voté oui (38):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Benaouda Belghoul (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (32):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Gary Bennaïm (L), M. Thomas Boyer (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Julius Kubik (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (HP), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Salvatore Vitanza (R).

S' est abstenu (1):

M. Robert Pattaroni (DC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Jacques Baud (HP), M. Christophe Buemi (S), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

5350

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (soir)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Nous avons reçu deux demandes de renvoi pour la proposition PR-862, soit à la commission des travaux et des constructions ou à la commission de l'aménagement.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté par 36 oui contre 34 non (1 abstention).

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 5258 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 5258 |
| 3. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à allouer une subvention extraordinaire de 200 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Association L'Usine (PR-859). Suite de la préconsultation. | 5258 |
| 4. Proposition du Conseil administratif du 2 février 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant net total de 2 351 600 francs, soit: | |
| – un crédit de 2 253 200 francs destiné au réaménagement du chemin des Coudriers, tronçon entre l'avenue Trembley et le chemin du Pommier, parcelles 4819, 3888, 5281, 4786 (Genève-Petit-Saconnex); | |
| – un crédit net de 98 400 francs destiné aux travaux de rénovation d'un tronçon du collecteur d'eaux usées situé sur la parcelle 3888 (Genève-Petit-Saconnex), déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 16 000 francs, soit un montant brut de 114 400 francs (PR-860) | 5271 |
| 5. Proposition du Conseil administratif du 2 février 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant net total de 4 196 000 francs, soit: | |
| – un crédit de 3 324 000 francs destiné à l'aménagement du «bastion» de Saint-Antoine et de ses alentours; | |
| – un crédit net de 434 000 francs destiné à la construction des réseaux de collecteurs du bastion de Saint-Antoine, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 70 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut total de 504 000 francs; | |
| – un crédit net de 438 000 francs destiné au remplacement du collecteur du boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 95 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la | |

Ville de Genève, et de 127 000 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments K597, L342 et L402, soit un montant brut total de 660 000 francs.

Ces travaux sont prévus sur les parcelles de Genève, section Cité, Nos 2973, 7122, 7229, 7230, 7234, propriété du domaine public communal, et N° 4277, propriété privée de la Ville de Genève (PR-861)

5283

6. Proposition du Conseil administratif du 2 février 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 5 136 000 francs destiné à la réalisation des mesures à l'essai, durant une année, de la première tranche de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (PR-862). 5304
7. Propositions des conseillers municipaux 5350
8. Interpellations 5350
9. Questions écrites 5350

La mémorialiste:

Marguerite Conus